

L'étalement urbain comme phénomène géographique : l'exemple de Québec

Gilles Ritchot, Guy Mercier et sophie Mascolo

Volume 38, numéro 105, 1994

L'étalement urbain

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022451ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022451ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ritchot, G., Mercier, G. & Mascolo, s. (1994). L'étalement urbain comme phénomène géographique : l'exemple de Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 38(105), 261–300. <https://doi.org/10.7202/022451ar>

Résumé de l'article

L'étalement dit « urbain » correspond à une croissance de la banlieue qui, loin de repousser devant elle la discontinuité entre l'urbain et le rural, franchit cette discontinuité. Le processus se traduit par l'implantation, en positions rurales, de formes conçues pour convertir des valeurs positionnelles urbaines. Dans l'agglomération de Québec, où il s'accélère depuis la décennie de 1970, l'étalement est dynamisé par une *mimesis* d'appropriation incitant les acteurs municipaux en positions rurales à vouloir réaliser, chez eux, l'archétype de l'urbanité moderne incarné par Sainte-Foy à compter des années 1960. En projetant des formes d'apparence urbaine en positions rurales, le phénomène d'étalement représente, plus profondément, la tentative d'effacer la dimension intrinsèquement politique de la discontinuité entre les positions géographiques. Cette manœuvre conduit à la survalorisation économique de positions rurales et, par le fait même, à un endettement qui, de nos jours, signifie l'impossibilité de réduire l'ordre politique à la nécessité économique.

L'étalement urbain comme phénomène géographique : l'exemple de Québec¹

Gilles Ritchot, Guy Mercier et Sophie Mascolo

Équipe d'analyse structurale et morphologique du cadre bâti

C.É.L.A.T.

Université Laval

Québec, G1K 7P4

Résumé

L'étalement dit « urbain » correspond à une croissance de la banlieue qui, loin de repousser devant elle la discontinuité entre l'urbain et le rural, franchit cette discontinuité. Le processus se traduit par l'implantation, en positions rurales, de formes conçues pour convertir des valeurs positionnelles urbaines. Dans l'agglomération de Québec, où il s'accélère depuis la décennie de 1970, l'étalement est dynamisé par une *mimesis* d'appropriation incitant les acteurs municipaux en positions rurales à vouloir réaliser, chez eux, l'archétype de l'urbanité moderne incarné par Sainte-Foy à compter des années 1960. En projetant des formes d'apparence urbaine en positions rurales, le phénomène d'étalement représente, plus profondément, la tentative d'effacer la dimension intrinsèquement politique de la discontinuité entre les positions géographiques. Cette manœuvre conduit à la survalorisation économique de positions rurales et, par le fait même, à un endettement qui, de nos jours, signifie l'impossibilité de réduire l'ordre politique à la nécessité économique.

Mots-clés : Étalement urbain, espace géographique hétérogène, valeurs positionnelles urbaines et rurales, région de Québec, *mimesis* d'appropriation, réductionnisme économique.

Abstract

Urban sprawl as a geographical phenomenon : the example of Quebec City

What is called « urban sprawl » agrees with the growth of a suburb which, instead of pushing in front of itself the discontinuity separating the urban and rural areas, crosses through that qualitative discontinuity. The process finds expression by the implantation, into rural positions, of forms previously conceived in order to convert urban positional values. In the outskirts of Quebec City, where it is used to go faster for more than the last 20 years, the sprawl is concerned with an internal dynamics of *mimesis* which has led the local councils, staying in rural positions, to appropriate the prototype of the urban modernity such as it was implemented by the town of Sainte-Foy since the sixties. By producing urban looklike forms on rural positions, the recent "urban sprawl" represents, more precisely, an endeavour oriented towards erasing the political intrinsic character of the discontinuity separating geographical positions. This "manœuvre" entails economical bull operations in the rural area and, by the way, gets the society as a whole into debt. Nowadays, such a consequence means that it is not possible to confine the political order into the matter of the economical necessity.

Key Words : Urban sprawl, heterogeneous geographical space, urban and rural positional values, region of Quebec City, *mimesis*, economical reductionism.

*Quand un homme vendra sa maison d'habitation
dans une ville à rempart,
son rachat est à l'achèvement de l'année de sa vente.
Son rachat est d'un an.
S'il ne la rachète pas
jusqu'à ce que se remplisse pour lui une année entière,
la maison, qui est dans la ville où est un rempart,
est dévolue définitivement à son acheteur en ses cycles.
Elle ne sortira pas au jubilé.
Les maisons rurales, qui n'ont pas de rempart autour,
seront comptées comme champ de terre.
Chacune a droit de rachat et sort au jubilé.*

Lévitique, 25, 29-31. Traduction d'André Chouraqui.

VERS UNE DÉFINITION THÉORIQUE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

UNE THÉORIE GÉOGRAPHIQUE AU SERVICE D'UNE ACTIVITÉ AMÉNAGISTE DÉMOCRATIQUE

Récemment, l'Ordre des urbanistes du Québec, par la voix de son président Serge Fillion (1993, pp. 6-7), lançait un cri d'alarme afin que l'opinion et les pouvoirs publics admettent l'urgence d'enrayer ce qui serait devenu un véritable fléau : l'étalement urbain.

« Vingt-cinq années de pratique et d'enseignement de l'urbanisme au Québec, précédées d'une bonne dizaine d'années d'études et de formation, fondent notre conviction qu'il faut aujourd'hui plus que jamais effectuer un virage à cent quatre-vingt degrés dans la pratique québécoise de l'urbanisme et du développement. [...] À mon humble avis, et bien sûr en conformité avec toutes les observations concrètes que nous pouvons effectuer dans l'exercice de nos fonctions, l'industrie du développement urbain au Québec est en train de devenir une industrie du "déménagement urbain". Qu'il s'agisse des usines et ateliers, des commerces (où l'on dénote même un excédent de 20 % des surfaces de vente par rapport à une situation souhaitable), des habitations, des bureaux ou des équipements publics... Quel gaspillage! [...] Pour lutter efficacement contre l'étalement urbain et ses effets pervers sur le paysage et sur l'économie, il faudra combattre le mal à la source. Sinon le phénomène se poursuivra encore longtemps. Aux Québécois et Québécoises qui se demandent encore, comme dit la chanson, "si je vais rester ou si je vais déménager", il faut redonner espoir dans la possibilité réelle et à court terme d'améliorer leurs conditions de vie là où ils sont² ».

L'appel se loge à l'enseigne de la morale : combattre l'étalement urbain serait avant tout un devoir. Si le devoir exige l'action, il incombe à chacun se sentant une responsabilité de décider de sa façon d'agir. Les géographes, de toute

évidence, ne peuvent pas rester indifférents à l'appel. Ont-ils pour autant la charge de proposer des solutions ? Cette option n'est sûrement pas à proscrire. Mais la géographie, du moins si elle revendique un statut scientifique, doit d'abord chercher à comprendre le phénomène en question. Son premier devoir, à ce titre, est de fournir à la société une description objective de l'étalement urbain et, au mieux, d'élaborer une théorie capable de l'expliquer. Une fois cette connaissance mise en route, il y a lieu d'espérer que l'apport disciplinaire contribuera davantage à la prise de décisions démocratiques, justes et efficaces (Barcelo, 1993).

Le présent article est animé par cette intention scientifique et par cette espérance politique. Son but est de forger, à l'aide de l'exemple de Québec, une définition théorique de l'étalement urbain. Il pourrait en résulter que l'action aménagiste, en cette matière, soit moins contrainte, sous l'emprise de la méconnaissance, à l'impuissance.

UNE CONCEPTION RÉDUCTIONNISTE DE LA CROISSANCE URBAINE ET DE L'ÉTALEMENT

Le simple recours à l'expression « étalement urbain » ne dénoterait-il pas d'emblée qu'une réduction mentale est à l'œuvre ? Du strict point de vue sémantique, l'étalement désigne l'extension d'un corps sur une surface. Si l'on s'en tient à cette acception, le qualificatif urbain, pour sa part, concernerait la substance de ce corps en extension. Par opposition, la surface de support n'étant pas urbaine, elle serait, par défaut, « rurale ». Ainsi, le concept d'étalement urbain signifierait de prime abord que l'urbain en tant que corps, c'est-à-dire en tant que forme matérielle localisée, dessine une tache qui s'agrandit sur un substrat rural. En outre, la diffusion de l'urbain sur le substrat rural serait corrélative à une focalisation qui serait pour ainsi dire le « germe » de l'étalement.

Selon cette approche sémantique, l'étalement est « diffusant » et envahit le substrat rural à partir de foyers urbains. Mouvement « centro-périphérique », l'étalement diffuserait des occupations urbaines centrales aux dépens de périphéries rurales repoussées plus loin. Notons que cette conception de l'étalement urbain recoupe la définition qui a été adoptée par les autorités municipales de Québec. Le Service de la planification de cette ville écrivait, en 1992 :

« En l'absence d'une définition théorique portée à notre connaissance, nous avons tenté d'en élaborer une. Voici quelques-unes de nos tentatives pour une définition du concept de l'étalement urbain.

- 1- Une extension du territoire urbanisé faite sans coordination entre le développement des fonctions urbaines et la réalisation de tous les équipements et infrastructures requis pour leur desserte;
- 2- Une extension du territoire urbain qui produit, à l'échelle métropolitaine, une forme urbaine diffuse ayant l'apparence de taches d'huile contenant un tissu urbain généralement de faible densité et qui sont séparées par des espaces en friche;

3- Intervention consistant à implanter une structure urbaine (logement, industrie, centre commercial, hôpital, etc.) en dehors de l'aire centrale;

4- Intervention consistant à implanter une structure urbaine à une distance éloignée d'un centre d'équipements pouvant desservir cette structure.

Finalement, nous proposons la définition suivante : une action qui soutient, à l'échelle métropolitaine, l'éparpillement du tissu urbain [qui] suscite une demande de nouveaux services et qui entraîne une sous-utilisation de services ou d'infrastructures existantes (Ville de Québec, 1992, p. 1) ».

En plus de rejoindre une version bureaucratique officielle, la conception centro-périphérique de l'étalement concorde avec les significations utilitaires de l'urbain et du rural énoncées par un très grand nombre d'auteurs, dont les géographes Jean Bastié et Bernard Dézert (1991, p. 40) :

« La définition de l'espace urbain est liée à celle des types d'occupation et d'utilisation du sol, donc des activités et fonctions urbaines qui, par définition, sont non agricoles. L'espace urbain englobe tout mode d'occupation du sol lié à la ville ou à sa proximité, non seulement espace bâti mais aussi non bâti ; espaces verts aménagés et grands équipements ; aéroports, stades, hippodromes, terrains de golf, terrains militaires, dépôts d'ordures, carrières, sablières, etc. Ces formes d'utilisation du sol périurbaines vont en se multipliant et en se diversifiant. Il faut aussi prendre en compte les espaces inconstructibles comme les plans d'eau, s'ils sont ceinturés par l'espace urbain, ainsi que les terrains vagues ou friches urbaines dont la dégradation, souvent provisoire, est due à la ville. Les jardins ou parcs de maisons individuelles sont aussi à retenir. Par contre, les terrains cultivés d'agriculture périurbaine, maraîchère, fruitière, florale, les prés d'élevage, etc., ne sont à prendre en compte que s'ils introduisent une discontinuité par exemple inférieure à 200 m, soit 1 cm au 1/20 000^e, ce qui est déjà beaucoup. C'est le seuil recommandé par l'Union internationale des statisticiens municipaux et par l'I.N.S.E.E. ».

D'après ces références, la définition de l'urbain et du rural repose sur la nature des usages localisés. Si un lieu change d'affectation, sa qualité se transforme : tant que l'agriculture domine, il reste rural; dès lors qu'il est envahi par des résidences, des usines, des édifices à bureaux, des commerces ou d'autres «fonctions non agricoles», il devient urbain.

Enfermée dans ce réductionnisme fonctionnaliste, l'explication de la croissance physique de l'établissement peut se contenter d'évoquer les différents facteurs généraux dont dépendrait le changement d'affectation d'un lieu (croissance démographique, industrialisation, tertiarisation, dilatation de la classe moyenne, etc.). En ce qui concerne l'étalement urbain qui aujourd'hui pose problème, les facteurs explicatifs les plus souvent cités concernent les programmes d'accès à la petite propriété individuelle qui auraient récemment favorisé le

foisonnement des maisons unifamiliales, de même que le «choix automobile» des années 1960 qui aurait déclenché une extension banlieusarde d'une ampleur sans précédent. Yves Bussière illustre bien cette façon de voir lorsqu'il écrit :

« La forte croissance des banlieues n'est pas un phénomène récent. Elle remonte au début du siècle. À l'origine reliée à la croissance démographique, l'expansion urbaine était vue comme un phénomène normal, voire souhaitable, car elle facilitait l'accession à la propriété aux classes moyennes. Ce phénomène a été particulièrement marqué au cours du dernier après-guerre, où l'ensemble des politiques publiques encourageait ce mouvement (prêts de la S.C.H.L., construction des autoroutes, etc.). Or, à partir des années 70, lorsque la croissance démographique a commencé à stagner, ce phénomène d'expansion des banlieues s'est quand même poursuivi. Il est devenu évident que l'expansion des banlieues se ferait désormais au détriment de la ville-centre, dont le poids relatif diminuerait. [...] Dans ce nouveau contexte, l'étalement pose un problème de plus en plus flagrant : la ville centrale perd non seulement son poids relatif mais certaines zones y perdent de la population et, depuis peu, des emplois. On en vient alors à redouter l'effet dit du "trou de beigne". Ces tendances se sont accompagnées d'une motorisation accrue qui a eu pour effet de diminuer le poids relatif des transports collectifs. Cela pose le double problème de l'augmentation de la congestion et de la rentabilité des transports collectifs. Il existe d'ailleurs un lien direct entre l'étalement et la motorisation. Les banlieusards possèdent et utilisent davantage l'automobile. Conséquemment, un déplacement de la population en direction des banlieues accélère automatiquement le phénomène de la motorisation (1993a, p. 18)³ ».

À ce point de la discussion, il est possible d'identifier les postulats sous-jacents à la définition communément admise de l'étalement urbain :

- l'«espace géographique» n'a pas de qualité en soi, puisqu'il se voit attribuer la qualité urbaine ou rurale en raison de son affectation;
- le substrat sur lequel s'étale le «tissu» urbain correspondrait à une étendue indifférenciée, amorphe;
- la «discontinuité» entre l'urbain et le rural serait une limite inhérente au corps urbain lui-même. La discontinuité «entre» ces deux qualités d'occupation spatiale serait «contenue» par l'urbain. Le rural, de son côté, se composerait de tout ce qui tombe au dehors de cette limite «urbaine»;
- tout ce qui vient du foyer est assimilé à la qualité d'occupation urbaine, de sorte que le mouvement d'étalement pousserait devant lui la discontinuité entre l'urbain central et le rural périphérique.

Ces postulats, d'après nous, ne peuvent pas mener à une analyse rigoureuse du phénomène à l'étude. En soutenant que les qualités géographiques urbaine et rurale sont assimilables à des affectations, on laisse échapper, par glissement

métonymique, le contenant pour le contenu. En somme, pour que cette interprétation puisse être acceptable, il faudrait que soit explicité pourquoi l'urbain et le rural sont des qualités spatiales qui se réduisent à la nature des choses et des activités qui occupent les lieux.

LA DISTINCTION FONDAMENTALE ENTRE LE LIEU ET LE CORPS

La problématique se résume ainsi : l'espace de la géographie humaine acquiert-il une qualité autrement qu'en recevant une affectation, autrement qu'en servant à un usage quelconque? Force est de constater qu'il suffit de formuler un tel doute pour s'apercevoir qu'une telle conception réductionniste n'est défendable que si, justement, on évite de poser la question. Ne sait-on pas en effet, depuis qu'Aristote en a fait l'illustration, que le lieu existe indépendamment des corps qui y logent et des activités qui s'y déroulent, comme il continue d'exister une fois ces corps enlevés et ces activités terminées⁴.

La distinction aristotélicienne entre le lieu et le corps stipule «non seulement que le lieu est quelque chose, mais aussi qu'il a une certaine puissance»⁵. Aristote explicite que le «mouvement» d'un corps vers un lieu, et son installation dans ce lieu, ne sont possibles que «si rien ne fait obstacle». Ainsi, le Stagirite observe que la qualité intrinsèque du lieu détermine la direction du mouvement du corps qui vient l'occuper. Cette «détermination» dépend de la «position» du lieu. C'est pourquoi, en toute situation, «le haut et le bas, la gauche et la droite» sont, selon Aristote, autant de positions qui peuvent imprimer à un même corps des mouvements différents⁶.

Conformément à cette distinction fondamentale entre le lieu et le corps, toute réflexion sur l'espace doit interroger la détermination des mouvements par les divers lieux. En géographie humaine, il faut par conséquent savoir en quoi la *valeur positionnelle*, intrinsèque aux lieux et indépendante des corps qui viennent les occuper, peut réguler les trajectoires géographiques des acteurs sociaux, individuels ou collectifs. Se trouve ainsi posé le problème du contrôle du mouvement des acteurs par les lieux⁷.

UN ESPACE GÉOGRAPHIQUE INTRINSÈQUEMENT POLITIQUE

La « physique » aristotélicienne, que nous venons de citer, n'est pas étrangère à la définition du sujet humain en tant qu'être politique. La mobilité humaine est régulée par des lieux soumis à des règles politiques et au premier chef à la «propriété»⁸. Ainsi, ces lieux sont des positions politiques constitutives d'un «espace» géographique⁹. Par analogie avec l'opposition aristotélicienne entre «maître» et «esclave»¹⁰, il est permis d'avancer que la mobilité géographique du sujet humain peut être soit endorégulée soit exorégulée, tout dépendant de la capacité qu'a ou n'a pas le sujet de contrôler sa trajectoire. C'est pourquoi le rapport politique se noue *a priori* entre le sujet et le lieu — la position — et non pas entre le sujet et le corps. C'est en ce sens qu'il convient de qualifier l'endorégulation

d'«urbaine». Cette endorégulation confère au sujet le statut de «citoyen», lequel ne découle pas du simple fait d'habiter la «Cité» mais bien du pouvoir politique d'avoir «droit de cité»¹¹.

Il découle de ces éclaircissements que les objets géographiques de l'urbain et du rural, parce qu'ils renvoient à une structuration abstraite sous-jacente au cadre bâti observable, sont des valeurs positionnelles respectivement définies par l'endorégulation et l'exorégulation de la mobilité des acteurs. L'endorégulation urbaine qualifie toute position qu'engendre une trajectoire contrôlée par l'acteur qui la réalise, tandis que l'exorégulation rurale qualifie toute position qu'engendre une trajectoire non contrôlée par l'acteur qui la réalise. Nous comprenons ainsi que la structuration de l'espace géographique en domaines urbains et ruraux est politiquement signifiante.

UN MODÈLE D'ESPACE GÉOGRAPHIQUE HÉTÉROGÈNE

La démonstration qui précède spécifie que l'étalement ne peut pas être compris comme étant la dilatation d'un corps urbain sur un substrat rural amorphe. Si la croissance d'une agglomération se manifeste par l'augmentation quantitative des éléments du cadre bâti, il n'est pas dit que tout ce qui se construit à l'intérieur ou en périphérie d'une ville ait *de facto* un caractère urbain. Qu'elle dépende de facteurs économiques, démographiques ou autres, cette croissance n'abolit pas la réalité de la différenciation politique de l'espace géographique. Il faut, au contraire, faire l'hypothèse que cette croissance se conforme aux catégories de l'espace hétérogène : l'urbain et le rural. Autrement dit, il faut reconnaître que la discontinuité entre l'urbain et le rural organise et oriente la croissance. L'exemple de Paris à ce propos est significatif.

Gaëtan Desmarais (1993) a démontré qu'à la fin du XVII^e siècle des trajectoires endorégulées ont conduit au développement de banlieues aristocratiques à l'écart du noyau ancien¹². Ces nouveaux domaines urbains, dont Versailles, dessinèrent deux grandes «parenthèses» qui, de part et d'autre de la ville de Paris, préfiguraient les 200 kilomètres carrés que devait couvrir l'agglomération au cours des récentes décennies. Loin d'avoir repoussé sa périphérie pour lui donner la grosseur que nous lui connaissons aujourd'hui, l'expansion des formes concrètes de Paris a simplement atteint une limite déjà tracée depuis plus de trois siècles.

En outre, l'extension du cadre bâti, dans la couronne située entre le Paris ancien et les banlieues de l'Âge classique, n'a été urbaine — endorégulée — que le long d'un axe est-ouest. Alors que le long d'un axe nord-sud, cependant, les positions rurales ont été maintenues. Non pas que ce dernier axe soit demeuré agricole. Il est seulement resté un lieu constamment exorégulé au fil des changements d'affectation qu'il a subis. À cet égard, les vastes aéroports, au nord et au sud, manifestent des contraintes spatiales autant qu'ils en infligent. Ainsi, des domaines urbains — endorégulés — peuvent prendre position à distance d'une ville, au-delà de la couronne rurale — exorégulée — qui résiste entre les deux.

Les grands traits de la structuration géographique de Paris, que nous venons de récapituler, exprimeraient davantage qu'un simple exemple : ils pourraient se conformer à un authentique modèle d'espace géographique hétérogène. Ce modèle, à tout le moins, illustrerait que l'extension d'un périmètre d'urbanisation n'est pas fonction de la croissance démographique. Le même périmètre autour de Paris contenait quelque 400 000 âmes au XVII^e siècle et en accueille près de 8 000 000 aujourd'hui (Chartier et Neveux, 1981, p. 31). Il nous fait savoir aussi qu'une telle structuration stable explique plus le «choix automobile» qu'elle en résulte ! Mais, plus profondément, ce modèle d'espace géographique hétérogène offre l'avantage de lever l'obstacle du réductionnisme qui dirige notre attention sur l'affectation des lieux et nous pousse à négliger la qualité géographique intrinsèque de ces derniers.

Plutôt que de s'organiser en fonction d'un centre urbain (+) dominant une périphérie rurale (-), l'établissement s'ordonne, selon le modèle d'espace hétérogène, en fonction d'une configuration axiale : un seuil (Σ) où se superposent deux gradients urbain (+) et rural (-). Le gradient urbain articule des «volutes» fermées de part et d'autre du seuil. Les «parenthèses», évoquées à propos des anciennes banlieues aristocratiques de Paris, correspondent aux «retombées» du gradient urbain. Le gradient rural aménage deux entonnoirs dont les tubes se dirigent l'un vers l'autre et dont les ouvertures communiquent avec la périphérie¹³. Dans le voisinage du seuil, les aires urbaine et rurale sont conflictuelles : elles se délimitent réciproquement par des fronts; soit urbains s'ils empiètent en domaine rural; soit ruraux s'ils enfoncent le domaine urbain (figure 1).

Le modèle d'espace géographique hétérogène fournit une meilleure piste quant à l'analyse du phénomène désigné par l'expression «étalement urbain». Il est permis de voir que la discontinuité entre l'urbain et le rural n'est pas la limite du corps urbain qui s'étale sur un substrat rural continu, mais une «rupture» entre deux positions contradictoires, l'une endorégulée (l'urbain), l'autre exorégulée (le rural). Si bien que — peut-être — le mouvement de croissance propre à l'étalement ne pousse pas devant lui la discontinuité entre l'urbain et le rural, mais franchit cette discontinuité. Cette conception structurale et dynamique de la discontinuité géographique entre l'urbain et le rural semble indispensable à la définition conséquente de l'étalement dit «urbain». Elle amène à envisager que le problème scientifique — et possiblement politique — de l'étalement est en rapport avec l'extension d'une agglomération en positions rurales, exorégulées. Pour vérifier cette hypothèse, nous proposons d'étudier l'exemple de l'agglomération de Québec.

L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE HÉTÉROGÈNE DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

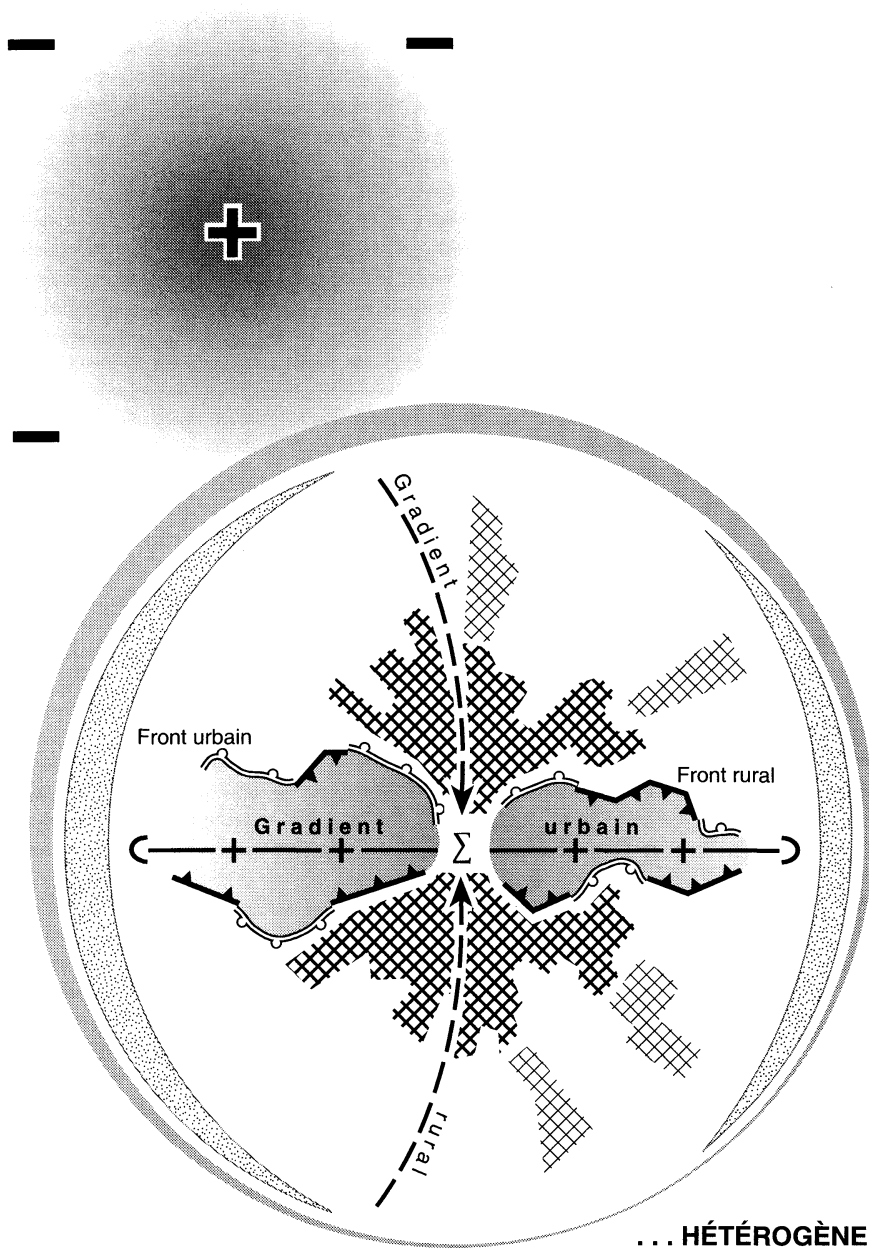
UN PORTRAIT DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Le «tissu urbain» de l'agglomération de Québec couvre aujourd'hui une distance de quelque 60 kilomètres, allant de Beaupré à Saint-Augustin. Sur la rive

Figure 1

MODÈLES D'ESPACE...

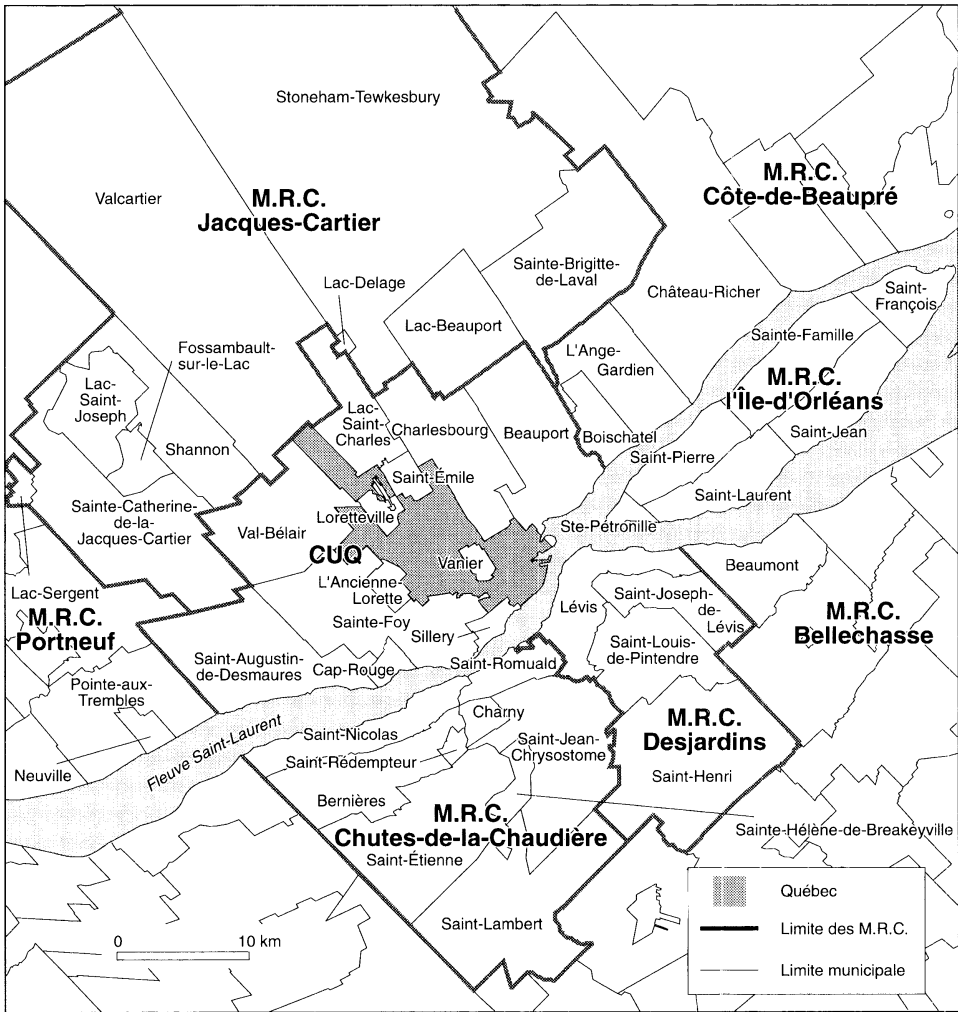
... HOMOGÈNE



sud, il court sur une trentaine de kilomètres, depuis Lauzon jusqu'à Saint-Nicolas. Côté nord, 3 antennes latérales atteignent des distances de 10 à 15 kilomètres, jusque dans le rebord des Laurentides : de Sainte-Foy à Val-Bélair, de Québec au lac Beauport, de Montmorency à Sainte-Brigitte-de-Laval. Côté sud, des antennes latérales de tailles comparables vont de Charny à Saint-Lambert, de Saint-Romuald à Saint-Jean-Chrysostome, de Lévis à Pintendre (figure 2).

Figure 2

PLAN DE LOCALISATION



Sources: Ministère des Affaires municipales.
D'après François Hulbert, 1994, p. 14.

François Hulbert (1994, pp. 83 et 109) observe que le début des années 1970 a coïncidé avec un changement qualitatif dans la croissance de l'agglomération québécoise. Du début du XX^e siècle à la fin des années 1960, l'extension du cadre bâti est restée circonscrite. Jusque dans les années 1930, les quartiers Montcalm et Limoilou ont d'abord été aménagés en proche périphérie du centre ancien (Ville de Québec, 1987 et 1988). Au lendemain de la Seconde Guerre, cette extension s'est prolongée vers Sillery et Sainte-Foy. Pierre Pelletier (1982) a reconstitué les *booms* qui, à l'époque, ont favorisé la construction de maisons individuelles dans ce secteur. Ces moments forts remontent, par ordre d'importance, aux années 1969, 1958, 1964 et 1956 (figure 3). Les banlieues de 1956 à 1970 dessinaient des antennes frontales dont la plus typique, la plus achevée, prolongeait la partie sud-ouest de la haute ville. Cette banlieue couvrait déjà le territoire de Sillery et entamait largement celui de Sainte-Foy à la fin des années 1960. Au nord, la banlieue «sauvage»¹⁴ de Vanier commençait à s'isoler à faible distance des faubourgs riverains de la Saint-Charles. Plus loin, quelques massifs de villégiature flanquaient des lacs de piémont (lacs Beauport, Saint-Charles et Saint-Joseph). La villa patronale de Breakeyville, enclavée dans la vaste étendue rurale de la rive sud, mérite aussi d'être mentionnée. Enfin, la campagne environnant Québec, au-delà des antennes de banlieue en voie de se constituer, était parsemée de parcs industriels et d'entreposage. Des carrières, des postes de transformation d'énergie électrique et des alignements de pylônes étaient déjà en activité. La cour de triage de Charny était en opération depuis les années 1910 (Pelletier, 1981).

Hulbert note que la croissance de l'agglomération aurait été caractérisée, à partir des années 1970, par la prolifération de domaines de voisinage mixtes (1994, pp. 126-129). La banlieue «consommatoire»¹⁵ s'étend désormais autour de Québec avec ses multiples lotissements résidentiels unifamiliaux et ses places commerciales dotées de vastes parkings. Entremêlés à ce paysage banlieusard, des immeubles locatifs compacts et des édifices à bureaux font leur apparition. Ces «contreforts»¹⁶ trapus contrastent avec les bungalows aux formes plutôt aplaties, fuyantes, légères. À quoi s'ajoutent des équipements lourds pour le transport, l'entreposage, la production, ainsi que des tours d'habitation çà et là, des friches rurales transformées en «espaces verts», etc. Il en résulte une occupation irrégulière du territoire. Les aménagements qui lui sont reliés sont morcelés et souvent conflictuels; ils effectuent, d'après une expression de Hulbert, un «mitage»¹⁷ du vaste espace périphérique entourant Québec.

UNE CROISSANCE URBAINE ET RURALE

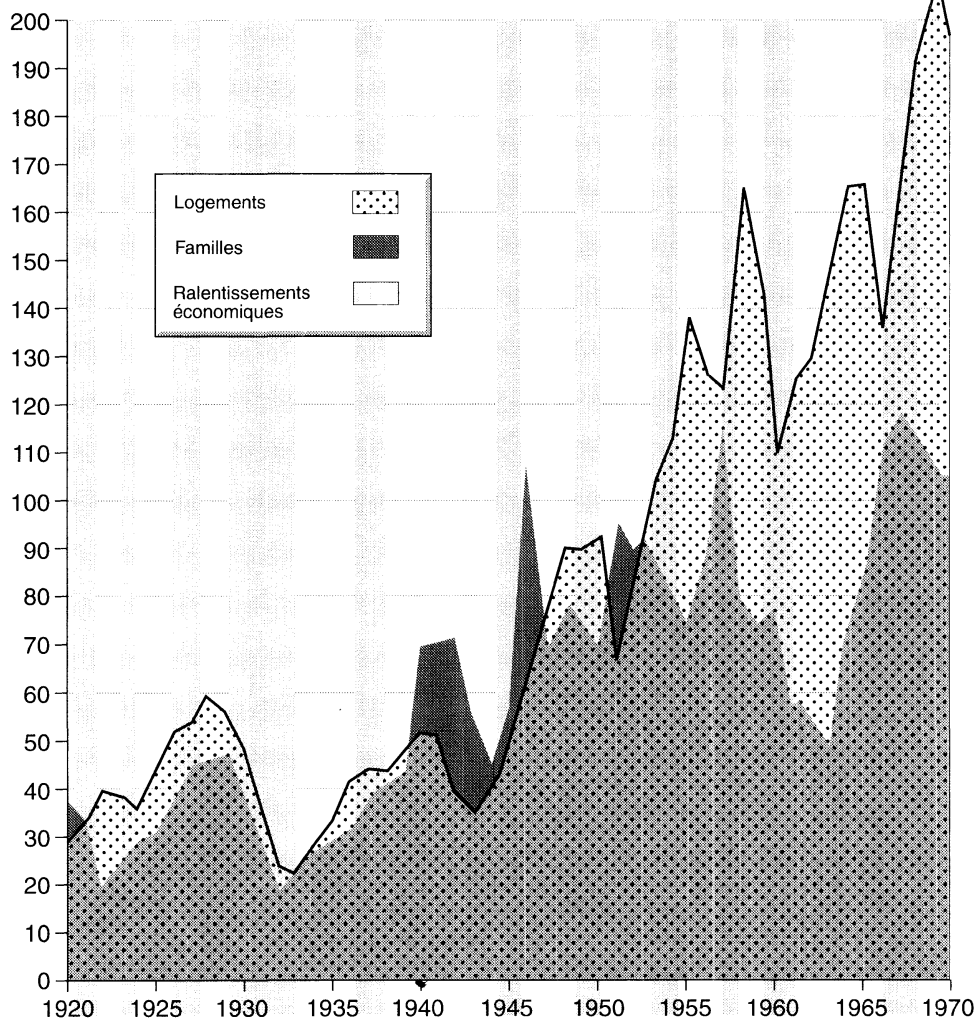
La description de la croissance du cadre bâti de l'agglomération de Québec ouvre la voie à une interprétation de la structuration politique de l'espace en cause. Jusque dans les années 1970, le développement des banlieues s'organise selon un gradient orienté nord-est—sud-ouest (figure 4). Or ce gradient s'appuie sur des «massifs» dont l'endorégulation est avérée, notamment :

- 1) le Vieux-Québec fortifié, dominé par la silhouette du château Frontenac, monumentalise de très anciennes réserves foncières qui, à l'aube du XVII^e

Figure 3

MISES EN CHANTIER DES LOGEMENTS ET FORMATION NETTE DES FAMILLES AU CANADA ENTRE 1920 ET 1970

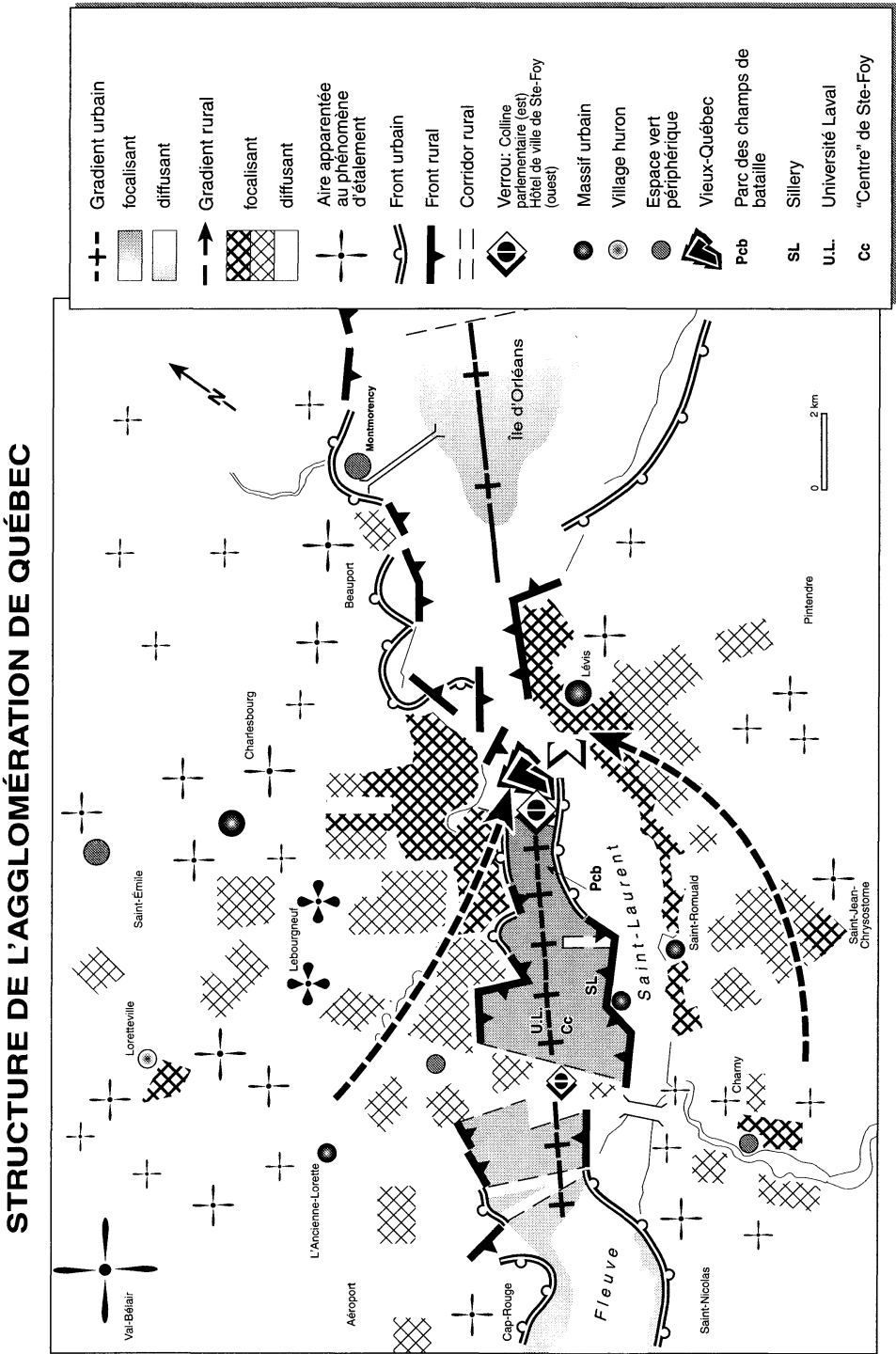
Logements et familles
(en milliers)



Sources: S.C.H.L.; *Statistiques du logement*, 1967: 73; 1972: 1, 91.
D'après Pierre Pelletier, 1982, p. 54.

À noter que les «booms» dans la construction correspondent assez souvent à des creux du point de vue de la formation nette des familles.

Figure 4



siècle, étaient convoitées aussi bien par des représentants de la monarchie française que par des communautés religieuses (Pelletier *et al.*, 1984, pp. 43-61);

- 2) le domaine du Bois-de-Coulonges, à Sillery, externalise une position qui fut l'objectif d'une trajectoire contrôlée par le gouverneur de Montréal en 1649, sept ans seulement après la fondation de Ville-Marie (Trudel, 1974, pp. 59-60);
- 3) les fastueuses villas du XIX^e siècle, érigées par l'élite bourgeoise et aristocratique, ont essaimé dans toute la région, mais, d'après France Gagnon-Pratte (1980), elles furent beaucoup plus nombreuses le long de ce gradient;
- 4) les domaines institutionnels, des hôpitaux et des maisons d'enseignement contrôlées par les communautés religieuses, sont plus présents le long de ce gradient que partout ailleurs dans la région. L'Université Laval ne l'a jamais quitté, comme l'a précisé Suzanne Cardinal (1988);
- 5) le parc des Champs de batailles, l'un des grands parcs romantiques d'Amérique du Nord, souligne en vert la bordure sud de la haute ville. Ce toponyme en est venu à identifier ce qu'il y a de plus authentiquement urbain à Québec (Mercier et Melançon, 1993);
- 6) l'île d'Orléans, dans le prolongement nord-est du gradient Québec—Sillery—Sainte-Foy—Cap-Rouge, a été l'objet d'enchères patrimoniales. Il en résulte qu'un bien-fonds sur l'île d'Orléans pourra valoir jusqu'à 10 fois plus cher que son équivalent sur la rive sud en face, d'après Sylvie Houde (1984).

Par ailleurs, les banlieues résidentielles qui ont pris place le long du gradient à l'étude sont, règle générale, cossues; elles accueillent des représentants des classes socio-économiques supérieures (Delisle, 1981; Pelletier, 1982; Guenet, 1991). Ajoutons que, dès les années 1960, un axe commercial important s'organise à Sainte-Foy ; cette place d'affaires, après avoir déclassé le centre-ville de Québec, rayonne maintenant sur toute la région¹⁸. Ces observations permettent d'avancer avec assurance que le gradient qui vient d'être décrit est à dominante urbaine. Le positionnement des acteurs le long de ce gradient dénote visiblement que ceux-ci contrôlaient leur mobilité.

Cette interprétation paraît d'autant plus plausible que ce gradient est très peu marqué par la présence d'équipements à caractère exorégulé. Certes, un corridor de faubourg l'a longtemps discontinué transversalement à l'ouest des remparts de la haute ville. Mais, depuis les années 1970, ce corridor est, à quelques résidus près, disparu. Il a fait l'objet d'une gentrification tout en cédant une large place à la Colline parlementaire (Séguin, 1991). De même, un corridor d'exorégulation, à proximité de la retombée sud-ouest du gradient, résiste vis-à-vis de l'embouchure nord des ponts de Québec et Pierre-Laporte. Enfin, à l'autre bout de ce gradient urbain, dans la partie ouest de l'île d'Orléans, les pylônes d'Hydro-Québec sont très tôt apparus comme étant un corps étranger. Comme on peut le constater, ce gradient nord-est—sud-ouest a maintenu l'exorégulé rural hors de son

aire d'attractivité. Ce qui conforte l'idée qu'il articule effectivement un domaine endorégulé urbain.

Le gradient urbain est entouré d'une aire rurale (exorégulée) où se démarquent tout de même quelques massifs urbains (endorégulés). Ces massifs sont d'abord constitués par des domaines de villégiature — nous en avons déjà mentionné quelques-uns —, auxquels s'ajoutent des lieux patrimoniaux et même somptuaires (Trait-Carré de Charlesbourg, cœur institutionnel de Lévis, basilique de Sainte-Anne, église de L'Ancienne-Lorette, etc.). Néanmoins, dans l'ensemble, la dominante reste rurale. À la fin des années 1960, cette aire recevait pour l'essentiel des formes et des activités qui manifestent une indéniable exorégulation : campagnes et faubourgs, agriculture et transformation industrielle¹⁹. Les grandes concentrations résidentielles et industrielles de cette aire exorégulée jouxtaient la partie focalisante du gradient urbain. Ainsi, les faubourgs de Saint-Roch, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Charles de Limoilou et de Lévis-Lauzon, de même que l'important complexe industrialo-portuaire (papeterie, chantier naval, silos à grains) étaient — et sont toujours — visibles des remparts de l'enclos patrimonial du Vieux-Québec²⁰. Plus loin, l'activité agricole dominait, quoique des noyaux de faubourg faisaient survivre le phénomène des villages-bourgs isolés (Saint-Romuald, Charny, Montmorency, Loretteville, Beauport), étudiés par Serge Courville (1991).

Il est maintenant possible, grâce à la précédente description interprétative, de spécifier la différence entre le développement banlieusard, qui a prévalu jusque vers la fin des années 1960, et l'étalement de banlieues et de contreforts qui sévit depuis 1970 jusqu'à nos jours. Il apparaît que l'implantation banlieusarde d'avant 1970 s'est accomplie, règle générale, en positions urbaines, tandis que l'étalement qui a suivi aurait globalement entamé des positions rurales²¹.

LE RÔLE DES FORCES ÉCONOMIQUES, DE LA MIMESIS ET DE LA BUREAUCRATIE

Une fois reconnu le changement d'orientation de la croissance de l'agglomération de Québec à partir des années 1970, il reste à s'interroger sur les raisons et les conséquences de ce phénomène. Comment des positions rurales ont-elles pu donner prise à l'agrandissement d'un cadre bâti qualifié d'«urbain»?

LES FORCES ÉCONOMIQUES EN JEU

Selon Hulbert, l'étalement trouverait son origine dans des forces économiques principalement engagées dans la promotion foncière et immobilière. Il explique le phénomène par l'appât du gain des spéculateurs et des promoteurs, qui peuvent parfois miser sur la complaisance des édiles municipaux²².

« Les personnes-ressources consultées lors de nos enquêtes dans les municipalités (secrétaires, gérants, responsables de l'urbanisme et des permis de construction, inspecteurs municipaux) expliquent

généralement le phénomène de l'éparpillement des zones résidentielles dans leur municipalité par des pressions de propriétaires ou de promoteurs auprès du conseil municipal ou de certains de ses élus, afin d'obtenir permis, autorisations, dérogations et modifications au plan de zonage. Comment expliquer autrement l'implantation, encore récemment, de lotissements résidentiels à l'écart des zones déjà urbanisées et viabilisées avec le coût en infrastructures que cela entraîne pour la municipalité ? Comment expliquer autrement que par une alliance entre le pouvoir municipal et les promoteurs immobiliers la pression des municipalités pour étendre toujours plus la zone urbanisable [...] ? Comment expliquer autrement l'existence de terrains restés vacants de nombreuses années au sein de vastes zones urbanisées, attendant qu'un promoteur y conçoive un projet conforme à ses intérêts, alors que ces terrains constituaient des espaces libres que les municipalités pouvaient aménager en fonction des besoins des résidents des quartiers limitrophes (Hulbert, 1994, pp. 138-139)? ».

Certes, les promoteurs constituent un rouage essentiel de l'étalement ; ce sont eux qui en sont, sur le terrain, les agents les plus actifs. Mais force est de constater que cette «évidence» ne rend pas compte de l'ensemble du financement en jeu. Hulbert est d'ailleurs le premier à reconnaître que l'étalement du cadre bâti autour d'une grande ville requiert des investissements évaluables en milliards. Le capital engagé par les promoteurs ne représenterait, en réalité, qu'une infime partie des coûts occasionnés par le phénomène. Nous savons que le financement de l'accession à la propriété, de la viabilisation des terrains à «urbaniser» et de l'équipement des nouveaux quartiers exige une capitalisation qui déborde le simple investissement des promoteurs²³. Il a fallu que les organismes publics, à tous les échelons, encouragent massivement le financement de cette gigantesque opération²⁴.

LES IMPLICATIONS ÉCONOMIQUES DE LA VALORISATION POLITIQUE

Pour bien saisir la réalité économique du processus, il faut savoir comment les forces économiques ont été canalisées par les positions politiques de l'espace géographique hétérogène. À ce propos, rappelons d'abord que les objets géographiques de l'urbain et du rural sont des *valeurs positionnelles* respectivement définies par l'endorégulation et l'exorégulation de la mobilité des acteurs. Considérons ensuite qu'il ne suffit pas qu'un acteur contrôle sa trajectoire vers une position-but pour qu'il y ait endorégulation. Il faut en plus que cet acteur puisse se maintenir sur place après que la position-but ait été atteinte : il doit par conséquent contrôler la trajectoire de l'autre qui peut viser sa position. Une position endorégulée procure la stabilité à l'acteur qui la détient dans la mesure où ce dernier est capable d'empêcher l'autre de s'en saisir (Desmarais, 1993, p. 244).

La structuration de l'espace géographique relève, d'abord et avant tout, d'une dynamique politique qui s'interpose entre les acteurs sociaux et le territoire. Ainsi, le rapport de forces existe dans le «champ» de l'urbain, sauf que son enjeu n'est pas immédiatement le gain économique mais le contrôle politique de la

mobilité : la position endorégulée. Cette prémisse justifie de loger le facteur de valorisation économique en aval de la structuration politique de l'espace géographique, de telle sorte que la manifestation des performances économiques puisse en dériver (Ritchot, 1992).

Dans ce contexte, il est permis de considérer que la valeur économique serait un indicateur de la valeur positionnelle. Les valorisations économiques, selon qu'elles s'appliquent à du foncier urbain ou rural, peuvent alors être classées de la manière suivante : le foncier urbain vaut le plus cher possible, tandis que le foncier rural vaut le moins cher possible. Le foncier urbain aurait tendance à valoir le plus cher possible, car la position urbaine, pour exoréguler les autres trajectoires, aurait spontanément intérêt à leur opposer un coût d'accès prohibitif. Ce principe général ne signifie pas, évidemment, que la position endorégulée coûte nécessairement plus cher que la position exorégulée. Il signifie seulement que le prix à payer peut faire partie des moyens employés pour défendre une position endorégulée contre «l'invasion d'autrui». Par contre, le foncier rural ne fait pas l'objet d'une telle «enchère» politique et aurait tendance à valoir le moins cher possible, parce que la production de richesse qui s'y déroule doit se soustraire autant que possible à la rente de situation. Cette dernière proposition appelle un bref développement.

Il convient dans cette perspective de relever l'erreur, répandue, qui consiste à associer à des positions urbaines les équipements de transport et de production industrielle. Même s'ils sont parfois coûteux et requièrent en général une manipulation politique forte, de tels équipements s'orientent vers une rentabilisation qui varie en sens inverse par rapport à l'investissement en capital mort. Or le coût du foncier fait partie de ce capital mort (Samuelson *et al.*, 1988, p. 613). Et comme il faut le réduire au minimum en l'occurrence, les équipements «infrastructuraux» recherchent davantage les sites où la valorisation économique du foncier tend vers zéro. Par conséquent, la fonction industrielle, surtout dans les cas où les équipements sont extensifs et de technologie peu développée, est refoulée hors des positions urbaines, où le foncier vaut cher, vers le domaine rural dès lors soumis à la dévalorisation.

Illustrons par quelques exemples cette connexion entre la ruralité et la dévalorisation. La localisation de la cour de triage de Charny a répondu, au tournant du siècle, d'une chaîne de facteurs dont, entre autres, une spéculation foncière qui lui a interdit l'accès au site prévu en embouchure nord du pont de Québec. Cet équipement de transport fut installé à Charny, à quelque distance de l'embouchure sud du pont, là où des agriculteurs ont directement vendu leur bien-fonds à la compagnie ferroviaire, dans une campagne qui dépendait d'une seigneurie en faillite quelques décennies auparavant (Pelletier, 1981). Ce cas illustre à quel point la localisation industrielle peut être contrainte par des positions rurales.

Grâce à une étude d'Alyne Lebel (1981), nous connaissons par ailleurs l'exemple de la transaction de la communauté religieuse des Ursulines qui, en 1908, ont «fait de l'argent» en vendant à la Ville de Québec leur lot 165, lequel

deviendra une partie du parc des Champs de batailles. Cependant, les Ursulines n'ont pas tellement «spéculé» en la circonstance. Leur lot valait cher parce qu'il était d'emblée en position urbaine (Mercier et Melançon, 1993). Or, dans le contexte de l'étalement décrit par Hulbert, que signifient les nombreux cas de spéculation à Saint-Nicolas par exemple, ou à Saint-Augustin (1994, pp. 140-141)? Ils signifient que le foncier dans ces municipalités ne valait pas cher. Ils signifient, plus profondément, que l'étalement associé à ces spéculations s'est accompli en positions rurales, nouant du coup une valorisation de la propriété, dans les îlots résidentiels, à une dévalorisation de celle-ci en tant qu'elle est la condition de possibilité d'exploitations industrielles à proximité. La spéculation, dans ce cas, aurait été une opération conférant à du foncier rural, par un biais économique, une valeur qui n'était pas acquise sur un fondement politique.

Cette relecture politique de la dimension économique de l'étalement met en lumière le fait que la prolifération de banlieues en positions rurales résulte d'une contradiction. Dévalorisées politiquement, ces positions ont favorisé la reproduction, à faible coût et à grande échelle, de pavillons et de «centres d'achats» (Filion, 1991, p. 2). Toutefois, en même temps qu'elle en était la condition de possibilité sur le plan économique, la position politique rurale plongeait ce nouvel habitat dans le tourbillon de la dévalorisation. Parce que rurale, cette position attire aussi des équipements «infrastructuels» qui dévalorisent *a priori* les îlots résidentiels qu'on y aménage. Dès lors, la condition de possibilité devient une contrainte : la position étant politiquement dévalorisée, l'implantation de l'habitat pavillonnaire est moins onéreuse sur le plan économique en même temps que ce cadre bâti, en raison de sa position rurale, perd de la valeur. Pour conserver en position rurale l'illusion de l'urbain, il faut par conséquent générer et soutenir artificiellement la survalorisation d'un espace politiquement dévalorisé. C'est pourquoi les banlieues et les places commerciales, qui s'éparpillent en positions rurales depuis quelques décennies, doivent «forcer» la valorisation, fût-ce par l'instrument d'une spéculation qui attend de s'emballer.

LA MIMESIS D'APPROPRIATION ET LA RIVALITÉ

Si l'étalement s'est réalisé au profit d'une survalorisation économique d'un espace politiquement dévalorisé, il reste à déceler comment ce «dopage» a pu s'enclencher et prendre une telle ampleur. À cette fin, essayons de reconduire ce qui s'est passé à Québec, du début des années 1960 à aujourd'hui. Le secteur Sillery—Sainte-Foy, grâce à sa somptueuse banlieue, à sa place d'affaires attractive et au campus de l'Université Laval, s'est alors imposé comme étant l'archétype de l'urbanité moderne et prospère. Cette banlieue muée en nouveau centre-ville occupait désormais la position urbaine la plus convoitée, de telle sorte que son endorégulation a surdéterminé l'exorégulation rurale à l'échelle régionale.

Il est donc possible de reconstituer ce qui s'est produit dans les positions rurales environnantes dès que le «spectacle urbain» de Sillery et surtout de Sainte-Foy était à peu près complété. Ce spectacle a suscité une *mimesis* d'appropriation, pour reprendre une expression consacrée par René Girard (1978). La *mimesis*

d'appropriation consiste en une «convergence de désirs vers une seule et même forme prégnante». Elle dégénère en rivalité aussi longtemps que les désirs ne sont pas canalisés «dans des directions divergentes» (Desmarais, 1992, p. 263). Dans la région de Québec, les municipalités et les diverses administrations qui se partagent les positions rurales entourant le pôle urbain de Sainte-Foy semblent effectivement avoir succombé à la *mimesis* et à la rivalité. Selon Jean Cimon, la rivalité a miné tout effort de concertation et elle a opéré autant à l'échelle de l'agglomération qu'à l'intérieur de la Communauté urbaine de Québec.

« Au niveau métropolitain, on constate que la Communauté urbaine de Québec perd le contrôle d'un développement qui se fait de plus en plus en dehors de ses limites : ainsi, on se trouve en face du paradoxe suivant : le schéma d'aménagement (1985) de la Communauté urbaine veut freiner la croissance urbaine en périphérie, alors que cette même croissance est désormais sous juridiction de municipalités et de municipalités régionales de comté hors de son contrôle. Bien plus, les M.R.C. qui encerclent la C.U.Q. s'opposeraient à toute velléité d'expansion de la Communauté urbaine et elles sont en train de préparer leur propre schéma d'aménagement, ce qui aurait pour conséquence d'hypothéquer l'évolution d'un consensus [...]. Enfin, la Communauté urbaine est minée de l'intérieur par les stratégies municipales qui submergent les nécessaires stratégies communautaires, ce qui empêche la Communauté de remplir son mandat d'intervenant supramunicipal. [...] Ainsi, l'existence même de la Communauté urbaine serait continuellement remise en cause par l'esprit de clocher qui anime les élus municipaux qui en ont la responsabilité, par leurs refus de lui donner des pouvoirs réels, ainsi que par les tergiversations qui ont accompagné la mise au point d'un schéma d'aménagement qui ressemble à une auberge espagnole. Quant aux municipalités de la rive sud, elles refuseraient de s'intégrer dans un organisme métropolitain. Les élus locaux de la zone métropolitaine de Québec seraient largement responsables de la situation actuelle : ils auraient peu d'esprit régional et peu de légitimité politique pour faire fonctionner un organisme métropolitain (Cimon, 1991, pp. 112-113)²⁵ ».

À propos de l'«esprit de clocher» — expression passe-partout s'il en est —, il ne suffit surtout pas de lui imputer la difficulté qu'ont les municipalités à se concerter entre elles. Telle qu'employée par Cimon, cette expression fait appel à un raisonnement qui compte sur le jugement personnel pour en arriver à changer les mentalités. Or l'«esprit de clocher» serait bien plus le symptôme de rivalités mimétiques objectives que de comportements pathologiques subjectifs. Pour s'en convaincre, convient-il de souligner le fait que la ville apparemment centrale de Québec, qui aurait pu jouer presque seule la carte de l'ancienneté patrimoniale, n'a pas échappé à l'«émotion» mimétique ni à la rivalité. En aménageant le massif de Lebourgneuf dans une périphérie rurale qu'elle venait d'annexer, la ville de Québec — quitte à se contredire elle-même — a imité, dans la foulée de Charlesbourg, Beauport, Charny, Saint-Jean-Chrysostome, etc., l'expérience de Sainte-Foy. Hulbert mentionne que la ville de Québec a pratiqué elle-même un étalement qu'elle reproche à ses rivales (1994, pp. 129-132). Il ajoute :

« [...] la ville de Québec, qui a aussi un immense territoire de banlieue, croit pouvoir dans cette compétition en même temps «bâtir en ville» et «bâtir Lebourgneuf», pour reprendre l'intitulé des programmes conçus par la municipalité. Si les décideurs locaux déplorent souvent cette guerre intermunicipale, tous la font et fourbissent leurs armes pour qu'elle continue sans prendre les moyens au niveau supramunicipal, sinon pour l'arrêter, au moins pour en limiter les effets. Québec s'est placée elle-même dans une situation difficile, en exacerbant cette bataille par l'implantation de centres commerciaux (Les Galeries de la Capitale en particulier) dans sa propre banlieue de Lebourgneuf. Au lieu de chercher à imiter les banlieues en jouant les mêmes cartes qu'elles et en misant sur l'automobile, les édifices à bureaux, les centres commerciaux et les autoroutes, la ville de Québec pourrait prendre une orientation foncièrement différente pour agir au niveau du développement résidentiel, de la piétonnisation des artères commerciales et du transport en commun pour l'accès en son centre. Ce vrai changement d'orientation politique reste à faire (1994, p. 551) ».

Afin de comprendre de tels comportements, il importe de reconstituer la réaction des municipalités rurales qui accueillaient chez elles des équipements industriels, des carrières, des transformateurs, des pylônes, des dépotoirs, etc., tout en côtoyant la municipalité de Sainte-Foy qui s'appropriait les insignes de l'urbanité moderne. Le spectacle de la nouvelle urbanité incarnée par Sainte-Foy²⁶ était suffisant pour leur faire vouloir un aménagement de même style. L'étalement aurait alors réalisé, dans les municipalités à forte composante rurale (y compris Québec!), une imitation de la modernité urbaine exhibée à Sainte-Foy.

Le drame a tenu dans le fait que ces municipalités partageaient les positions rurales exorégulées parce que, justement, le domaine urbain endorégulé les surdéterminait dans cette ruralité. En d'autres termes, le spectacle urbain de Sainte-Foy a fait vouloir son style par l'acteur rural, tout en étant responsable de la position exorégulée de ce dernier, c'est-à-dire de l'obstacle — un interdit d'appropriation — qui l'empêche d'atteindre l'endorégulation urbaine. Car l'exorégulation rurale est contradictoire par rapport à toute implantation de forme urbaine endorégulée, avec les conséquences que cela comporte : morcellement, instabilité, coût excessif en infrastructures et en services, etc. La contradiction interne à l'étalement, qui tient de l'injection de formes urbaines en positions rurales, équivaut de ce fait à un *double bind*. L'étalement dit «urbain» en positions objectivement «rurales» aurait manifesté l'efficacité de ce *double bind*. Et faut-il ajouter que, n'eût été l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole en 1977, cet étalement aurait entamé davantage que le pourtour rural de la ville, puisqu'il était parti pour «miter» la campagne au loin (Cimon, 1990; Lemay et Vachon, 1989).

LA BUREAUCRATIE

L'enclenchement du mécanisme de l'étalement a coïncidé avec une brusque dilatation de l'appareil bureaucratique. Dans ce mouvement d'ensemble,

l'urbanisme et l'aménagement se distinguent tout particulièrement pour avoir été des champs de compétence où la bureaucratie a largement étendu son emprise au cours des récentes décennies (Létourneau, 1992).

Au Québec, la création des communautés urbaines remonte au début des années 1970. Les municipalités régionales de comté datent du début des années 1980. Dans le sillon de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1980, l'instance administrative provinciale a ordonné aux communautés urbaines, aux municipalités régionales de comté, aux municipalités, de produire autant de schémas et de plans d'urbanisme qu'il y a de circonscriptions administratives à leur niveau (Quesnel, 1990). Dans la mesure où chaque plan incite à prévoir, pour chaque territoire municipal, «son» parc industriel, «son» centre commercial, «son» école, «son» échangeur autoroutier, «son» lotissement résidentiel, «son» espace vert, etc., une telle prescription est sûrement de nature à stimuler la *mimesis*.

Il est clair que le texte de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme utilise une conception du territoire ou du «sol» (§ 5 : 2-3 ; § 83 : 2 ; § 113 : 1-3) tributaire d'un sens commun indiquant que l'aménagement et l'urbanisme se rapportent à des mises en place d'équipements concrets reliés à des occupations utiles. Ce texte juridique ne permet pas d'explicitier qu'un espace géographique abstraitement structuré en positions urbaines et rurales préexiste à ces occupations concrètes. Dans la mesure où ce «silence» donne libre cours à une conception voulant que l'espace géographique ne soit *a priori* qu'une étendue indifférenciée, la Loi peut donc être utilisée pour «gommer» les discontinuités entre les positions urbaines et rurales, soit ce en quoi consiste l'étalement.

Il faut cependant préciser que, si la Loi permet une telle interprétation, elle n'y oblige aucunement. La Loi oblige des organismes à faire des plans d'aménagement et d'urbanisme et présume à cette fin de la compétence des professionnels pour mener rationnellement ces opérations, en même temps qu'elle compte sur des consultations démocratiques pour garantir cette rationalité. Mais, en tant que telle, la Loi ne se prononce pas quant aux contenus de cette rationalité. Elle souscrit à un sens commun empirique sans pour autant décréter que la géographie humaine d'un territoire donné se réduise à ses occupations utiles. Par ailleurs, la Loi considère la réalité juridique de la propriété (§ 1.1) qui permet les opérations d'aménagement et d'urbanisme, ce qui veut dire qu'elle autorise pleinement de penser qu'il existe une structuration sous-jacente à l'organisation des occupations concrètes, laquelle peut tenir dans des positions abstraites différenciées au sein d'un espace géographique hétérogène.

Dans ces conditions, on comprend comment la Loi peut favoriser l'étalement. Elle oblige chaque municipalité à prendre des décisions d'aménagement comme si chaque territoire municipal était une entité géographique complète. De même, cette obligation contraint dans la pratique des professions pour lesquelles seule la définition réductionniste est retenue. D'une part, il y a contrainte à produire des schémas et des plans pour tous les organismes municipaux en même temps que, d'autre part, les corps de doctrine adhèrent unanimement à une définition qui fait table rase de la structuration abstraite en

positions urbaines et rurales²⁷. Dès lors, l'étalement est inéluctable sauf là où des règlements spécifiques viennent y faire obstacle (zonages agricoles, désignations de biens culturels et de patrimoines écologiques, repérages d'environnements à risques, etc.).

Nous constatons que c'est bien la méconnaissance de l'objet géographique qui est préoccupante, et pas seulement la Loi en elle-même, bien qu'elle y soit pour quelque chose dans la tendance à l'étalement. La conséquence économique du phénomène doit être évaluée dans cette optique. Nous avons pu entrevoir que le phénomène de l'étalement a été généreusement subventionné par les administrations publiques. Sans présumer de la part que ces immobilisations financières ont pu détenir dans le creusement de la dette publique, il est toutefois possible d'en déduire que l'opération conduit effectivement à une destruction de richesse (Beauregard, 1992). En effet, nous savons que l'étalement est une opération qui gonfle artificiellement la valeur économique d'une position politiquement dévalorisée. Il consiste à installer un corps qui, en position rurale, cherche à imiter la morphologie urbaine. Il conduit par conséquent à injecter de l'argent dans des positions rurales dans l'espoir de valoriser et de bonifier les aménagements réalisés là afin qu'ils deviennent à l'image de la forme urbaine archétypique. Or, dans cette opération, le crédit — indispensable autant aux petits propriétaires qu'aux administrations publiques et aux promoteurs — devient le moyen employé afin d'absorber le politique par l'économique. Il en résulte un endettement qui, subissant la dévalorisation économique qu'induit la position politique rurale, devient plus que difficile à honorer.

POUR UN URBANISME RESPECTUEUX DE L'OBJECTIVITÉ GÉOGRAPHIQUE

L'engendrement des formes concrètes de l'établissement humain s'effectue d'après un modèle d'espace hétérogène. Cette connaissance nous a permis de soutenir que l'étalement du cadre bâti de Québec, au cours des trois dernières décennies, aura été une opération consistant à produire de l'urbain en position rurale. Cette opération présuppose une méconnaissance des discontinuités objectives de l'espace structural de la géographie humaine, discontinuités dont l'existence ne peut être avérée que théoriquement. En raison de cette «forclusion» de la théorie, la totalité de l'établissement humain se trouverait livrée à l'application projective de forces exclusivement externes et, ultimement, subjectives.

La bureaucratie peut-elle assumer la totalité de l'expérience géographique, peut-elle décider entièrement de la facture de l'établissement humain ? Certainement pas. À cause du principe de réalité économique, la fiction utopienne d'une organisation totalement subjective du cadre bâti ne peut pas indéfiniment prévaloir. Pour valoriser la position urbaine, il faut produire de la richesse capable de « racheter » la rente qui découle d'une telle valorisation (Rebour, 1993). Or cette richesse ne peut être produite qu'en position rurale.

Rappelons que le foncier en position rurale a tendance à valoir le moins cher possible, afin que la rente ponctionne le moins possible la richesse produite par le travail. En survalorisant le foncier en position rurale, les banlieues de l'étalement sont donc, littéralement, des facteurs d'appauvrissement collectif.

Il est par conséquent impossible, pour une raison pratique, de nier à jamais l'existence de la discontinuité entre l'urbain et le rural. L'organisation géographique est objective avant d'être subjective. La richesse, qui permet le financement d'une opération comme l'étalement, est produite à la condition que l'espace géographique hétérogène — que cet étalement essaie de cacher — continue d'être engendré par la dynamique interne des positions politiques urbaines *et* rurales. En d'autres mots, l'objectivité géographique structurale contraint l'expérience, y compris celle de la prétention bureaucratique à un aménagement subjectif. Car surviennent les moments où manque la richesse requise par cet aménagement. Même si nos endettements permettent aujourd'hui de ponctionner la richesse à produire dans le futur, il faudra bien reconnaître — en ces moments critiques — que cette richesse ne peut être produite que dans l'espace hétérogène de la géographie humaine réelle.

N.D.L.R. Le lecteur aura constaté que le précédent article fait largement appel à la deuxième édition du livre de François Hulbert (1994) sur la géopolitique urbaine et régionale de l'agglomération de Québec (voir la bibliographie). Les éditeurs invités de ce numéro thématique ont cru bon, par conséquent, de demander à l'auteur de résumer l'idée directrice d'une partie de son livre, d'où le contenu de l'annexe suivante.

ANNEXE

L'étalement de l'agglomération de Québec : bilan démographique, rapports de forces et blocage géopolitique

François Hulbert

Département de géographie
Université Laval

L'agglomération de Québec, avec ses 650 000 habitants regroupés dans une communauté urbaine (CUQ) et plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), s'étend sur un vaste territoire de près de 1 000 km², lequel chevauche les deux rives du Saint-Laurent (figure 2 du texte précédent). Cette extension urbaine est particulièrement significative quand on sait que la densité résidentielle est quatre fois plus faible qu'à Montréal et que, rapporté à la population, le réseau autoroutier y est trois fois plus important que celui de Toronto. Parallèlement, la ville de Québec a perdu 13 % de sa population en 20 ans. La Communauté urbaine de Québec (CUQ : 13 municipalités de la rive nord sur les 50 environ que compte l'agglomération) a perdu 11 % de la sienne (tableau 1). Pendant le même temps, la rive sud, qui envoie la majorité de ses banlieusards travailler quotidiennement sur la rive nord, double sa population, celle-ci passant de 60 000 à 120 000 habitants. Plus généralement, alors que la population de l'agglomération augmente de 80 % en 30 ans, l'espace occupé par les développements résidentiels augmente dans une proportion deux fois plus forte (165 %).

Reflétant l'extension des banlieues, le périmètre d'agglomération repousse ses limites comme le montre la définition de la région métropolitaine de recensement (RMR). Établie par le gouvernement fédéral, cette définition s'est modifiée trois fois au cours des derniers recensements, à savoir en 1976, 1981 et 1986. En 1971, la partie de la RMR qui correspond à la rive sud ne regroupe que cinq municipalités en bordure du fleuve. Or elle en regroupe 15 en 1986. Si deux municipalités de l'île d'Orléans en font partie en 1976, c'est l'ensemble de l'île qui entre dans la RMR en 1986. Sur la rive nord, celle-ci s'agrandit de quatre nouvelles municipalités en 1976 et de trois autres en 1986 (figure 5).

Tableau 1 Évolution démographique de l'agglomération

	1971	1981	1991
Agglomération	481 000	576 000	645 000
CUQ	420 000	456 300	490 300
CUQ/agglom. (%)	87	79	76
Ville de Québec	186 500	166 450	167 500
Ville/agglom. (%)	39	29	26

Tableau 2 Évolution démographique de l'agglomération dans la région

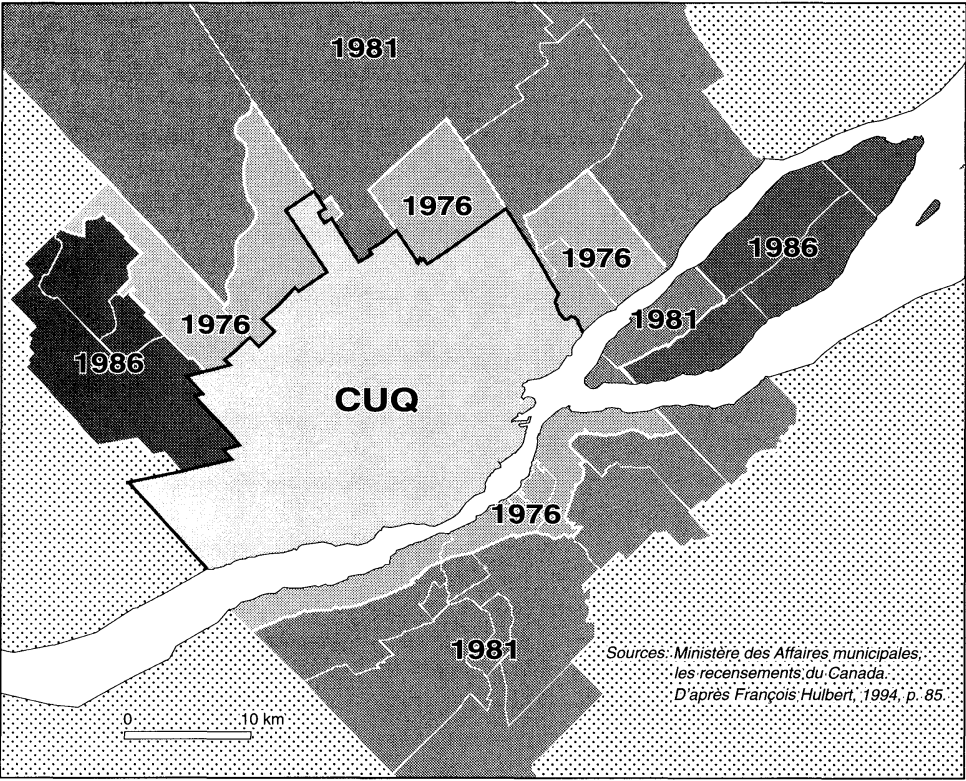
	1951	1961	1971	1981	1986	1991
Région ^{*1}	723	855	941	1 032	1 047	1 062
Agglomération	275	358	481	576	603	645
Composantes régionales ^{*2}	448	497	460	456	444	417
% Agglom./région	38	42	51	56	57,5	60,5

*1 Il s'agit de la région 03 avant sa division en deux régions de part et d'autre du fleuve en 1988.

*2 La région de Québec se compose d'entités sous-régionales nettement identifiées (Portneuf, Lotbinière, Beauce, Charlevoix en particulier).

Figure 5

ÉVOLUTION DE LA
RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT



Des décisions technocratiques, comme la mise en place de la «zone spéciale» — gratifiée de subventions aux infrastructures par le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) — et de la CUQ en 1970, vont contribuer, en l'absence d'un schéma d'aménagement régional, à l'extension de l'agglomération d'est en ouest. Dans le premier cas, d'importants équipements touristiques et récréatifs s'implantent au mont Sainte-Anne. Dans l'autre, la municipalité de Saint-Augustin, qui entre dans la CUQ, reçoit un vaste parc industriel et son village se transforme en une banlieue-dortoir isolée dans l'ouest de l'agglomération. La population de cette municipalité passe de 3 000 à 13 000 habitants en 20 ans.

Au fil des 30 dernières années, l'évolution démographique a conféré à l'agglomération la forme particulière d'un «beigne», qui gonfle aux dépens de la région extérieure et du centre qui se vident de leur population. Le poids démographique des composantes régionales s'affaiblit régulièrement depuis 1961, alors que celui de l'agglomération de Québec ne cesse de s'accroître dans des proportions remarquables. Par rapport à la région extérieure, le pourcentage de la population agglomérée passe de 38 à 60,5 % en 40 ans (tableau 2). Or cet accroissement du poids démographique de l'agglomération avantage seulement la couronne des banlieues. En effet, la ville centre de Québec a perdu plus de 60 000 personnes en 30 ans. Même avec ses banlieues annexées (Duberger, Les Saules, Neufchâtel et Charlesbourg-Ouest), où la population passe de 13 000 à 57 000 habitants, Québec n'atteint pas aujourd'hui, avec 167 500 habitants, la population qu'elle avait en sa seule partie centrale en 1961 (172 000 habitants : tableau 3). La chute démographique de Québec, dans ses anciennes limites qui constituent le cœur de l'agglomération, n'est toujours pas stoppée aujourd'hui. Entre les deux derniers recensements, la perte est de 5 700 personnes et touche presque exclusivement les deux quartiers de Limoilou (4 000 personnes) et de Saint-Sauveur (1 600).

Le déficit démographique, qui frappe le cœur de l'agglomération, atteint Sillery et Sainte-Foy depuis le début des années 1970. À partir des années 1980, les aires anciennes et centrales de Duberger, Charlesbourg, Orsainville, Beauport, Giffard et Montmorency subissent des pertes à leur tour. La décroissance démographique n'épargne pas, sur la rive sud, les centres de Lévis, de Lauzon et de Saint-Romuald. Bref, c'est toute la partie centrale de l'agglomération qui est trouée; sur la rive nord, celle-ci se compose en fait de Québec et de ses trois antennes vers Beauport—Montmorency, Charlesbourg—Orsainville et Sainte-Foy jusqu'aux portes de Cap-Rouge. Cette aire centrale, ainsi désignée par le schéma de la CUQ, perd 8 500 habitants entre 1981 et 1986, et 11 500 de 1986 à 1991, soit 20 000 habitants en 10 ans.

Dans les années 1960, la croissance démographique favorise d'abord une première demi-couronne d'expansion urbaine sur la rive nord (Sainte-Foy, Duberger, Les Saules, Neufchâtel, Charlesbourg, Orsainville). Cette demi-couronne

Tableau 3 Évolution démographique des parties centrales de l'agglomération : «le trou du beigne»

	1961	1971	1981	1986	1991
Québec (anc. limites)	172 000	154 600	119 000	116 400	110 700
Duburger	4 700	11 050	10 850	10 050	9 990
Sainte-Foy (plateau)	29 700	62 500	59 300	58 400	57 660
Charlesbourg— Orsainville	18 540	45 960	56 210	55 090	53 380
Beauport—Giffard— Villeneuve	21 260	29 890	35 560	33 430	30 090
Montmorency	5 990	4 950	3 730	3 270	2 920
Sillery	14 110	13 930	12 830	12 780	12 520
Vanier	8 730	9 720	10 730	10 210	10 830

Tableau 4 Évolution démographique des principales municipalités ou zones des secteurs périphériques

	1971	1981	1991	Accrois- sement	%
1- Saint-Jean-Chrysostome	1 905	6 930	12 717	10 812	568
2- Bernières	1 140	5 009	6 831	5 691	499
3- Saint-Étienne	1 212	4 631	7 256	6 044	499
4- Charlesbourg-Est	1 487	3 933	7 090	5 603	377
5- Cap-Rouge	2 974	8 492	14 105	11 131	374
6- Charlesbourg-Ouest	1 745	3 411	8 107	6 362	365
7- Saint-Augustin	3 041	7 401	12 680	9 639	317
8- Saint-Nicolas	1 975	5 074	7 600	5 625	285
9- Saint-Rédempteur	1 652	4 463	5 862	4 210	255
10- Lac-Beauport	1 280	3 285	4 462	3 182	249
11- Nord de Beauport (dans la CUQ)	10 929	20 538	36 143	25 214	231
12- Pintendre	1 580	3 422	5 028	3 448	218
13- Lac-Saint-Charles	2 384	5 837	7 520	5 136	215
14- Val-Bélair	6 555	12 695	17 181	10 626	162
15- Saint-Émile	2 645	5 216	6 921	4 276	162
16- Saint-Lambert	1 719	3 202	4 146	2 427	141
17- Boischatel	1 685	3 345	3 878	2 193	130
18- Quartier Laurentien	5 880	9 585	13 390	7 510	128
19- Neufchâtel	11 635	20 800	26 125	14 490	125
20- Stoneham	1 972	3 513	4 384	2 412	122
21- Notre-Dame-des-Laurentides	5 080	8 180	10 310	5 230	103
22- Charny	5 175	8 240	10 239	5 064	98
23- Sainte-Catherine	2 118	3 312	4 011	1 893	89
24- L'Ancienne-Lorette	8 304	12 935	15 242	6 938	84

se dilate quelque peu dans la deuxième moitié de la décennie (Cap-Rouge, L'Ancienne-Lorette, Val-Bélair, Villeneuve). À partir de 1971, alors même que la CUQ vient d'être créée sur la rive nord, l'urbanisation entame la rive sud, où se dessine l'autre partie de la couronne des municipalités à forte croissance démographique. De 1976 à 1981, celle-ci se renforce et s'étend en dehors de la CUQ (rive sud, Boischatel, Lac-Beauport, Stoneham—Tewkesbury, Valcartier), et dans les parties les plus périphériques de cette dernière (Saint-Augustin, Cap-Rouge, Lac-Saint-Charles, nord de Beauport). De 1981 à 1991, la tendance se maintient. Les fortes croissances touchent les municipalités périphériques de la rive nord (Saint-Augustin, Val-Bélair, Cap-Rouge, Lac-Saint-Charles, Lac-Beauport, nord de Beauport). Mais c'est toujours sur la rive sud que les taux d'expansion sont les plus marqués (Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Nicolas, Saint-Étienne, Bernières, Pintendre : tableau 4).

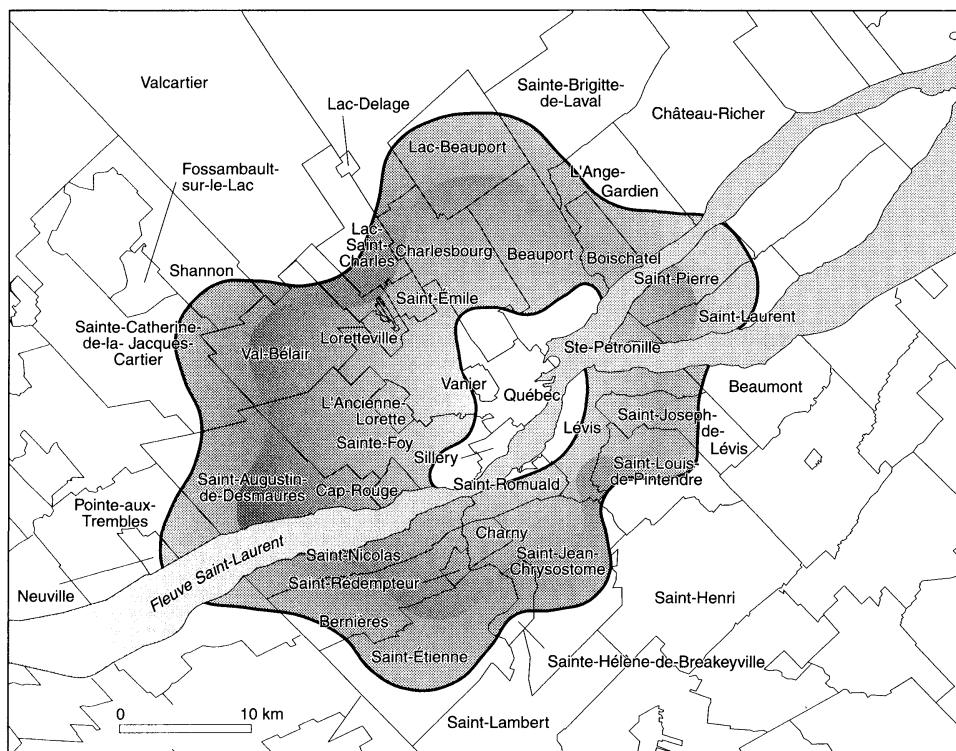
Globalement, les trois antennes de l'aire urbaine centrale en décroissance se prolongent par des zones de croissance démographique. Celle-ci est très forte à l'ouest, où Cap-Rouge passe de 3 000 à 14 000 habitants en 20 ans, soit autant d'habitants en plus que pour l'ensemble de la municipalité régionale de comté (MRC) de Desjardins pendant le même temps. Cette croissance est assez forte vers le nord (Notre-Dame-des-Laurentides passe de 5 100 à 10 300 habitants). Elle est sensible à l'est : Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer passent de 7 000 à 10 400 habitants. Quatre aires de desserrement — c'est-à-dire d'*étalement urbain* — peuvent ainsi être définies. La plus importante est celle du nord-ouest, où la population passe de 93 000 à 169 000 habitants entre 1971 et 1991, soit une augmentation de 76 000 personnes (82 %). La deuxième correspond au territoire de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, où la population s'accroît de plus de 43 000 personnes, passant de 24 400 à 67 500 (augmentation de 177 %). La troisième est le quart nord-est de l'agglomération (nord de Beauport), où la population augmente de 38 000 personnes, passant de 17 000 à 55 000 (croissance de 224 %). Enfin, l'est de la rive sud (MRC de Desjardins et Beaumont) accueille 11 000 personnes et atteint aujourd'hui 51 000 habitants (40 000 en 1971), soit un taux d'accroissement de 27,5 %. C'est dans la partie ouest de l'agglomération que les masses de population les plus importantes se sont implantées. Le «*trou du beigne*» correspond bien aux secteurs centraux de l'agglomération, bien qu'il soit difforme et surtout asymétrique (figure 6).

* * *

Le type d'évolution démographique observé contribue à modifier le traditionnel équilibre des forces, mettant ainsi sur la carte des municipalités qui entendent jouer un rôle qu'elles ne détenaient pas jusqu'alors. On a vu l'évolution démographique de la ville de Québec dans l'agglomération, tout comme celle de la CUQ. Sur la rive sud, la forte croissance démographique des municipalités situées à la tête des ponts fait émerger la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, au détriment des villes traditionnellement chefs de file comme Lévis, Lauzon et Saint-Romuald.

Figure 6

LA MORPHOLOGIE DE «BEIGNE»



Source: Ministère des Affaires municipales.

La population croît dans le collier (zone grise):
elle décroît dans le «trou» au centre et dans la périphérie autour (fond blanc).

Tableau 5 Évolution démographique des MRC adjacentes à la CUQ

	1961	1971	1981	1986	1991	% [1961-1991]
Chutes-de-la-Chaudière	18 926	24 415	49 415	56 920	67 479	257 %
Jacques-Cartier	11 084	13 195	19 626	20 467	23 982	110 %
Desjardins	34 415	38 361	44 689	46 398	49 076	43 %
Île-d'Orléans	4 974	5 435	6 436	6 769	6 938	39 %
Côte-de-Beaupré	18 700	18 744	20 829	20 563	21 216	13 %
Portneuf	41 574	41 153	41 650	41 622	43 179	4 %
Bellechasse	29 670	27 910	30 053	29 932	29 475	- 0,6 %

Alors qu'au début des années 1960 les municipalités de l'est de la rive sud (MRC de Desjardins aujourd'hui) totalisent 34 000 habitants pour 19 000 seulement à l'ouest (MRC actuelle des Chutes-de-la-Chaudière), ce rapport s'inverse au début des années 1980 et l'écart se creuse depuis lors (tableau 5).

L'évolution démographique d'ensemble n'est pas favorable à la CUQ, comme on peut le constater. L'espace urbanisé de celle-ci est en déclin tandis que les MRC adjacentes se remplissent. En résumé, l'agglomération se trouve aujourd'hui composée d'une ville principale, Québec, flanquée de trois villes d'égale importance démographique : Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport (70 000 habitants chacune environ). Celles-ci se cherchent une vocation pour échapper à leur rôle de banlieue. Elles élaborent des projets de centre-ville qui les font entrer en rivalité entre elles et avec Québec. Sur la rive sud, Lévis demeure la ville principale avec 40 000 habitants, grâce à sa fusion récente avec Lauzon et Saint-David qui lui a permis de doubler sa population.

La croissance démographique des municipalités de la couronne amène un reclassement à partir des années 1980. La proche banlieue de Sillery est devancée dès 1986 par Val-Bélair et en 1991 par Saint-Augustin, Saint-Jean-Chrysostome et Cap-Rouge. Cette dernière passe devant Vanier et Saint-Romuald au recensement de 1986. Depuis 1991, Val-Bélair devient, avec plus de 17 000 habitants, la sixième ville de l'agglomération, devançant Loretteville et L'Ancienne-Lorette. Sillery, qui occupe la cinquième place en 1971, est en douzième position aujourd'hui. Saint-Jean-Chrysostome passe de la quinzième à la dixième place et, avec Charny et Saint-Augustin, devance nettement Saint-Romuald. En 1971, Beauport avait une population comparable à celle de Sillery, de Lévis, de Lauzon ou de Loretteville (entre 12 000 et 17 000 habitants). Beauport atteint aujourd'hui, par le jeu des annexions territoriales et la forte croissance démographique de sa banlieue nord, environ 70 000 habitants. En 1976, Saint-Jean-Chrysostome a presque trois fois moins d'habitants que Saint-Romuald. Elle a 3 000 habitants de plus aujourd'hui. Val-Bélair et Pintendre ont presque triplé leur population depuis 1971. Saint-Augustin et Saint-Nicolas ont vu la leur multipliée par quatre. La population de Cap-Rouge a été multipliée par cinq. Celles de Saint-Jean-Chrysostome, de Saint-Étienne et de Bernières l'ont été par six.

Ces modifications à la répartition du poids démographique tendent à exprimer un rapport de forces nouveau au sein de l'agglomération. Certaines municipalités veulent y jouer un rôle inédit pour elles, ne serait-ce qu'en rapport avec les besoins en services et équipements qui s'y manifestent. Cette réalité est préoccupante pour les municipalités qui jusqu'à présent dominaient la zone métropolitaine.

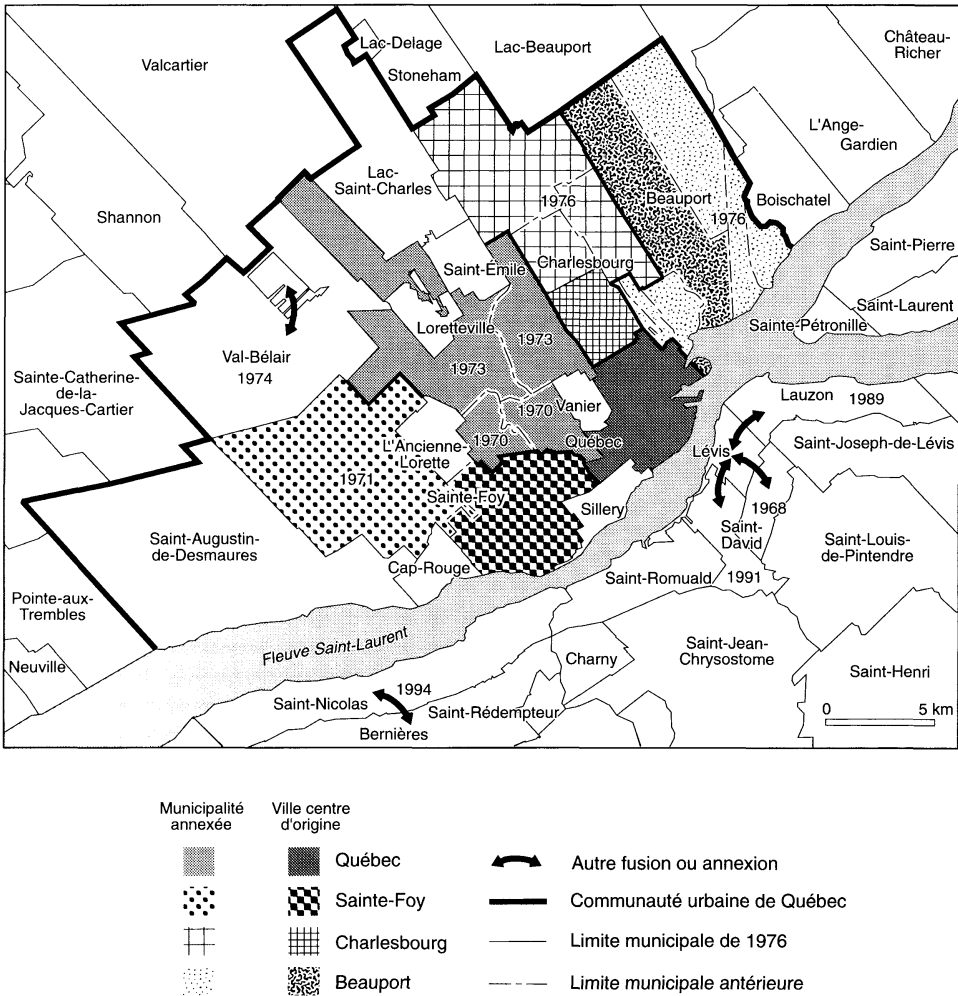
* * *

À la fin des années 1960, l'idée de créer un organisme supramunicipal fait son chemin et voit finalement le jour. Mais les municipalités concernées y perçoivent une étape vers leur regroupement. La ville de Québec se sent effectivement à l'étroit dans ses limites et craint de voir les activités quitter son territoire. Elle procède alors à des annexions : Duberger et Les Saules en 1970, Neufchâtel en 1971, Charlesbourg-Ouest en 1973. Ce souci d'expansion territoriale motive aussi Sainte-Foy lorsqu'elle annexe, en 1971, le quartier Laurentien de L'Ancienne-Lorette. Ces annexions surviennent à peu près en même temps que la création de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), comme si les municipalités

voulaient se renforcer contre cet organisme qu'elles n'ont pas désiré. En 1974, Bélair et Val-Saint-Michel fusionnent et, en 1976, les municipalités du secteur est de la CUQ constituent par fusion le Grand Beauport et le Grand Charlesbourg, bloquant toute possibilité d'expansion de Québec vers l'est. En 1968, Lévis annexe la partie nord de Pintendre et, en 1989 puis en 1991, c'est le regroupement avec Lauzon et Saint-David (figure 7). Ces restructurations territoriales font passer le nombre de municipalités à l'intérieur de la CUQ de 27 à 13.

Figure 7

LES MODIFICATIONS TERRITORIALES DES ANNÉES 70



D'après François Hulbert, 1994, p. 98.

Si la CUQ prévue par le législateur devait réunir les municipalités des deux rives de l'agglomération, l'opposition du pouvoir local à ce projet l'a réduite à un territoire limité à la rive nord seulement et qui est demeuré figé depuis 1970. Lors de la mise en place des MRC au début des années 1980, la CUQ n'est pas remise en cause, ni dans son territoire ni dans ses pouvoirs, pourtant très limités. De nouvelles structures supramunicipales vont ainsi s'affirmer autour de la CUQ et constituer une nouvelle entité géopolitique au nom du fameux «sentiment d'appartenance». Au nombre de sept, elles font totalement ou partiellement partie de la zone métropolitaine de Québec. Accrochées à la CUQ, car vivant essentiellement grâce à elle, ces MRC de banlieue reçoivent près de 40 % de l'accroissement démographique de l'agglomération en 20 ans, plus de 70 000 habitants !

La présence de plusieurs organismes supramunicipaux, comme le grand nombre de municipalités les composant et la nature du découpage territorial qui les caractérise, définissent autant de lieux de décision qui contribuent, par la rivalité dans laquelle ils sont entraînés, à la multiplication des foyers d'urbanisation. À l'origine, la CUQ devait s'attaquer au problème de la restructuration des territoires municipaux dans une perspective d'aménagement d'ensemble de l'agglomération. Ce mandat n'a jamais été exercé par la CUQ, plusieurs villes procédant à des fusions et à des annexions en fonction de rapports de forces qui leur sont favorables et non pas en fonction d'une vision d'aménagement d'ensemble de l'agglomération.

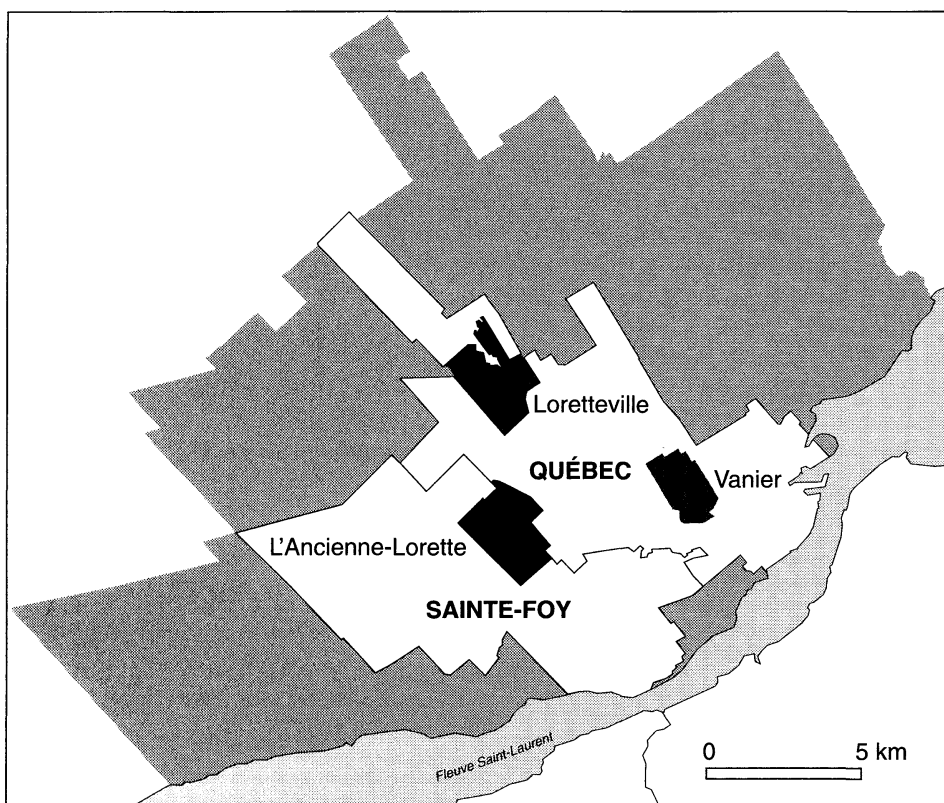
Les villes de Québec et de Sainte-Foy ont elles-mêmes annexé de vastes territoires de lointaine banlieue, à distance de leur centre traditionnel, par-delà les autoroutes, les parcs industriels, l'aéroport et quelques municipalités désormais enclavées (Vanier, Loretteville, L'Ancienne-Lorette) (figure 8). Il en résulte le «mitage» de tout l'espace périphérique par des développements résidentiels éparpillés, séparés les uns des autres, et de plus en plus éloignés du centre de l'agglomération.

L'étalement urbain apparaît ainsi comme la conséquence d'une rivalité de la périphérie à l'égard du centre et d'où la périphérie sortirait gagnante. Les municipalités de Québec et de Sainte-Foy ont réalisé des annexions territoriales qui leur ont donné un vaste territoire où elles étalent une occupation nouvelle qui concurrence leur propre zone ancienne. Ces territoires annexés, relativement vides dans les années 1970, ont constitué un appel à l'urbanisation que les municipalités ont largement favorisée et favorisent encore. Le schéma d'aménagement de 1985 ne se veut pas un changement de cap mais bien la confirmation d'une tendance, au demeurant renforcée par la consécration des nouveaux pôles de Lebourgneuf et de Beauport (figure 9).

La CUQ a mis 15 ans pour accoucher d'un schéma d'aménagement qui, dès le premier projet de 1975, tirait la sonnette d'alarme. Pour tout dire, le projet de la CUQ a été comme «saboté» autant par l'intérieur que par l'extérieur. L'étalement n'est pas seulement un effet de croissance démographique mal contrôlée, il est la

Figure 8

LES MUNICIPALITÉS ENCLAVÉES



D'après François Hulbert, 1994, p. 113.

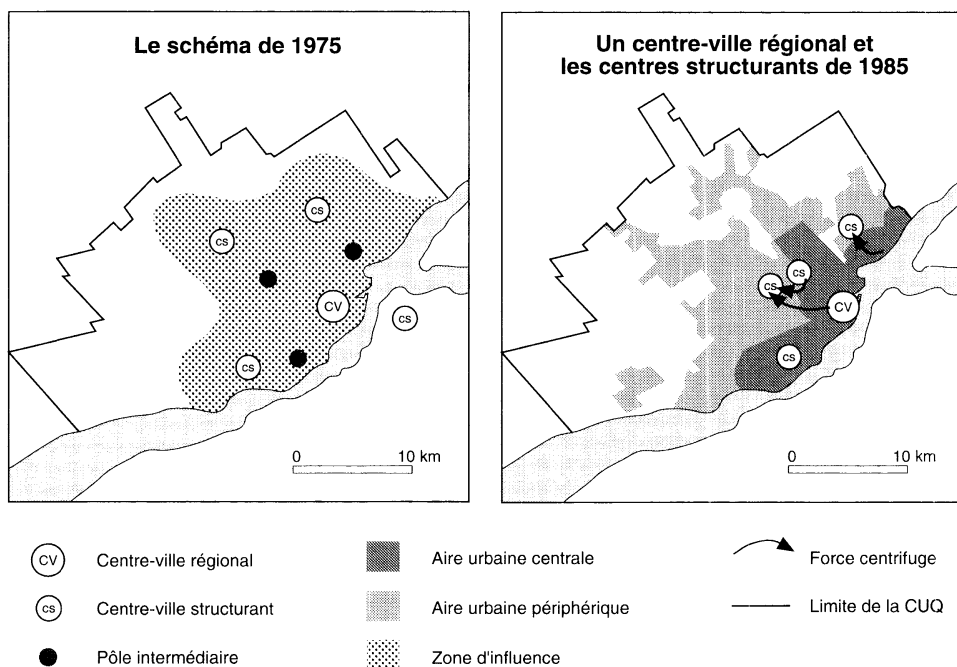
manifestation d'une rivalité entre la périphérie et le centre, et d'un rapport de forces qui a récemment tourné en faveur des territoires municipaux qui entourent ceux de la CUQ.

* * *

En 1975, le premier projet de schéma d'aménagement de la CUQ met en évidence le problème de l'étalement urbain et propose des mesures vigoureuses et concrètes qui n'ont jamais été mises en œuvre, ce schéma ayant été repoussé par les élus locaux d'alors, y compris par le premier d'entre eux, le maire de Québec. Pour l'essentiel, ce schéma proposait une politique de financement de l'habitation, la constitution d'une banque de terrains au niveau de l'agglomération, l'extension de la planification à la rive sud, l'acquisition de terrains pour l'aménagement d'espaces verts régionaux et bâtir progressivement une ceinture verte. Ces recommandations n'ont jamais été engagées et il a fallu attendre 10 ans pour qu'en 1985 un schéma d'aménagement soit enfin adopté par les élus locaux. Mais c'est

Figure 9

LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT DE LA CUQ



D'après François Hulbert, 1994, p. 592.

trop peu et trop tard : l'expansion urbaine périphérique est déjà hors de contrôle. D'ailleurs, en 1991, alors que la CUQ avait plus de 20 ans d'existence, le service d'aménagement réclame des mesures plus efficaces et une Commission sur l'étalement urbain est créée. [Ce nom a servi à désigner communément la Commission sur le maintien des institutions et les mesures de repeuplement des quartiers centraux. Celle-ci, organisée conjointement par la Ville de Québec, la CECQ (Commission des écoles catholiques de Québec) et le Conseil des affaires sociales, est présidée par trois commissaires (*Rapport des commissaires*, février 1992, 129 p.)]. En 1993, le constat est le même : «le schéma d'aménagement de la CUQ n'a pas réussi à freiner l'étalement urbain coûteux [...] cette incapacité régionale à planifier l'expansion urbaine affecte tous les secteurs d'activité» (Conseil régional de concertation et de développement de Québec, Assemblée régionale de concertation).

Aujourd'hui, le schéma de 1985 est toujours en vigueur. Comme pour les MRC adjacentes, ce premier schéma est en cours de révision mais, encore une fois, les choses traînent en longueur. Ce n'est pourtant pas l'urgence et la nécessité d'agir qui manquent face aux problèmes que les schémas n'ont pas résolus et

auxquels les structures territoriales qui les définissent peuvent difficilement répondre. Ces structures ne sont jamais repensées et les «réformes» successives de la CUQ ne visent jamais à faire de celle-ci un outil adapté aux problèmes et aux besoins de l'agglomération. La CUQ a été sans cesse discréditée et affaiblie au fil des années, autant par le discours que par l'action des élus locaux qui en ont eu la charge.

Il apparaît à l'analyse que les pouvoirs politiques locaux et régionaux n'ont jamais pris les moyens adéquats pour maîtriser réellement le développement du cadre bâti, pour contrer l'étalement ou pour en limiter les effets. La ville centre met la responsabilité de ses difficultés sur les banlieues. Celles-ci accusent celle-là de vouloir les annexer pour régler ses problèmes. Régulièrement, la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'agir en faveur de sa capitale et d'investir en conséquence. Elle lui demande aussi de sévir contre l'étalement urbain. En rejetant sur l'autre la responsabilité d'agir, chaque pouvoir local et régional s'interdit de contrer la tendance générale. Et si l'on considère que les centres annexent des territoires périphériques à partir desquels ils produisent un étalement qui les vide eux-mêmes de leur substance, on peut conclure au fait que le rapport de forces centre/périphérie procède d'une division interne et qu'il est à ce titre, et jusqu'à nouvel ordre, ingérable!

NOTES

- 1 Cet article est issu d'une recherche menée par l'Équipe d'analyse structurale et morphologique du cadre bâti de l'Université Laval, dans le cadre d'un projet intitulé «Les enjeux éthiques du développement urbain de Québec». Ce projet est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (programme de «subventions stratégiques»). Les auteurs tiennent à souligner que les partenaires institutionnels de cette recherche ont mis à leur disposition une abondante documentation traitée par Michel Savard, chercheur postdoctoral au sein de l'Équipe.
- 2 Cf. aussi L'Allier (1992); *Plan d'action pour la relance des grandes villes-centres et de leur région* (1993); Groupe de travail sur Montréal et sa région (1993); Legault (1992); Bonhomme (1992); Monet (1993).
- 3 Cf. aussi Deslauriers (1993, p. 7); Des Rosiers (1992, p. 16); Bussière (1989 et 1993b, pp. 16 et suiv.); Hulbert (1994, *passim*); Cimon (1991, pp. 97-99).
- 4 Nous référons au passage pertinemment géographique du livre IV de la *Physique* d'Aristote sur l'étude du lieu.
- 5 *Ibid.*
- 6 Cf. aussi Hubert, 1992, p. 281.
- 7 Cette problématique a inspiré la théorie de la forme urbaine en géographie structurale. Pour un rappel de cette théorie, cf. Ritchot (1985b), Ritchot (1991), Desmarais (1991 et 1993), Ritchot et Mercier (1992), Hubert (1993), Mercier et Ritchot (1994).
- 8 « De la propriété et des moyens de l'acquérir », chapitre II du livre I de la *Politique* d'Aristote.
- 9 Par ailleurs, l'espace géographique, frappé par l'interdit de propriété, serait une condition de possibilité de l'humanité : l'homme serait ce qu'il est grâce à l'espace géographique engendré par le contrôle politique de sa mobilité. Cf. Mercier et Ritchot (1994).
- 10 Aristote, *Politique* (livre I, chapitre II).

- 11 *Idem*, (livre II, chapitre IV).
- 12 Desmarais (1993, pp. 333-351) : cf. la figure 26, p. 340, extraite d'un ouvrage de Leonardo Benevolo (1993, pp. 180-181).
- 13 Concernant cette modélisation de la catégorisation de Paris, cf., outre la thèse de Desmarais (1993), l'article du même auteur datant de 1992, ainsi que Ritchot (1985a).
- 14 La banlieue «sauvage» se caractérise par la mise en place de modestes maisons unifamiliales artisanalement produites avec les seuls moyens des économies domestiques. Cf. Ritchot (1985b, p. 52).
- 15 La banlieue dite «consommatoire» des années 1960 était focalisée par la place commerciale (le «centre d'achats») et externalisait le principe voulant que la consommation soit le moteur de la production. Cf. Baudrillard (1970).
- 16 Un «contrefort» est une variété de faubourg locatif déconnecté des équipements de la production industrielle. Cf. Ritchot (1985b, p. 53).
- 17 «L'agglomération ayant une croissance démographique relativement faible, l'étalement urbain consiste essentiellement en une redistribution de la population et des activités sur une surface de plus en plus étendue et périphérique. Cette redistribution laisse derrière elle, c'est-à-dire dans les parties centrales de l'agglomération et en particulier dans la ville-centre [...], des friches industrielles et commerciales, des quartiers en déclin, de l'habitat délabré, des terrains vacants [...]. La prolifération des projets de développement domiciliaire séparés les uns des autres sont autant de "foyers actifs d'urbanisation" qui sont évalués à plus de 200 (dont 30 pour la ville de Québec) au début des années 1990 pour la seule C.U.Q. [...] Finalement, ce n'est pas tant l'urbanisation en tache d'huile qui caractérise la croissance de l'agglomération depuis 20 ans que le mitage d'un immense espace périphérique par des développements résidentiels éparpillés et éloignés les uns des autres» (Hulbert, 1994, pp. 118, 127 et 128).
- 18 «Au fil des années, le centre-ville de Sainte-Foy va s'affirmer dans l'agglomération comme un important centre d'emplois, équivalent en nombre à celui de la haute ville de Québec; avec l'université et les centres commerciaux en particulier, il devient un pôle majeur de l'agglomération qui génère aujourd'hui plus de déplacements quotidiens que le centre ville de Québec» (Hulbert, 1994, p. 563).
- 19 Nous démontrerons un peu plus loin en quoi il faut associer l'industrie à la position rurale.
- 20 Cf. Ritchot et Pelletier (1987) : «l'un des plus beaux sites urbains du monde» contient les usines qui emploient le plus de travailleurs dans la région.
- 21 Une étude empirique du cas montréalais réalisée par Charbonneau, Hamel et Barcelo (1990) a intuitionné cette différence entre le développement banlieusard et l'étalement urbain proprement dit en démontrant statistiquement que : «l'étalement urbain correspond à la construction de logements dans les aires non urbanisées durant les périodes 1976-1981 et 1981-1986» (Ville de Québec, 1992, p. 2). Consulter aussi la récente étude de Toronto par Sewell (1993), qui associe le changement d'orientation des années 1970 à une contrainte économique : avant, l'aménagement de simples banlieues résidentielles centrées sur l'école primaire semblait suffire sur le plan économique tandis qu'après, le *sprawl* n'aurait été rentable que dans la mesure où il aurait été intégré à un programme plus global incluant l'édification de nouvelles tours au centre et d'autoroutes en périphérie.
- 22 Hulbert assortit son argument d'un jugement moral édictant que certaines procédures d'aménagement *ad hoc* sont nuisibles aux résidents. En particulier, l'inflexion de règlements de zonage ferait souvent échouer la participation démocratique (1994, pp. 147-148).
- 23 Cf. *Plan d'action pour la relance des grandes villes-centres et de leur région* (1993), Filion (1991, p. 2), Divay et Gaudreau (1984). Mentionnons aussi que beaucoup d'aménagements contemporains, mis en place dans la foulée de l'étalement, ne sont pas rentables. À l'amorce de l'évasion banlieusarde des années 1960, les promoteurs rencontraient beaucoup moins d'obstacles fiscaux et réglementaires. Mais cette situation, décrite dans le rapport ÉZOP (1981), s'est modifiée depuis. Certains promoteurs, désignés comme des

«ennemis publics» il n'y a pas si longtemps, ont récemment connu des difficultés financières (Cimon, 1991, p. 101). Faut-il seulement conclure à de mauvais calculs de leur part?

- 24 Au niveau municipal, on peut signaler la mise en place de programmes qui favorisent l'accès à la propriété individuelle, par exemple les programmes «Corvée-Habitation» et «Mon taux, mon toit», de même que des politiques de crédit de taxes offerts notamment par les villes de Québec, Beauport et Val-Bélair (Hulbert, 1994, p. 129). Le rôle du gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logements (SCHL), est également bien connu. Cf. ÉZOP (1981).
- 25 Sur les rivalités intermunicipales au sein de la Communauté urbaine de Québec, cf. aussi Belley (1990). Cette problématique est par ailleurs largement développée par Rusk (1993) à l'échelle des aires métropolitaines de l'ensemble des États-Unis d'Amérique.
- 26 Les problèmes relatifs à l'«axiologie» qui aurait été convertie en cette forme urbaine, ainsi qu'au «médiateur» qui l'aurait communiquée, ne sont pas abordés dans cet article.
- 27 Sewell nous apprend que la doctrine sous-jacente à l'étalement fut d'abord énoncée sur le mode d'un courant littéraire dès le siècle dernier, comme en témoigne, entre autres, cette citation datant de 1876 : «A modern suburb is a place which is neither one thing nor the other, which has neither the advantage of the town nor the open freedom of the country, but manages to combine in a nice equality of proportion the disadvantages of both» (Sewell, 1993, p. 22).

OUVRAGES CITÉS

- ARISTOTE (1983) *Physique*. Texte établi et traduit par Henri Carteron. Paris, Les Belles Lettres.
- (1983) *La Politique*. Texte français présenté et annoté par Marcel Prélôt. Paris, Gonthier.
- BARCELO, M. (1993) L'étalement urbain : qu'en est-il ? Le définir avant même de tenter de le gérer. In Y. Bussière et A. Bonnafous (éds) *Transport et étalement urbain : les enjeux*. Actes du colloque «Transport et étalement urbain : les enjeux», Montréal, Musée d'art contemporain, 7-8 octobre 1992. Éditions du Programme Pluriannuel en Sciences Humaines Rhône-Alpes, I.N.R.S.-Urbanisation et Laboratoire d'Économie des transports du C.N.R.S., pp. 299-305.
- BASTIÉ, J. et DÉZERT, B. (1991) *La ville*. Paris, Masson.
- BAUDRILLARD, J. (1970) *La société de consommation*. Paris, Gallimard.
- BEAUREGARD, L. (1992) L'étalement urbain dans la région métropolitaine de Montréal. In F. W. Remiggi et G. Sénécal (éds) *Montréal, tableaux d'un espace en transformation*. Actes du colloque «Montréal, du faubourg au carrefour, du local à l'international», Montréal, Université du Québec à Montréal, 16-19 mai 1989. Montréal, ACFAS (Coll. «Les Cahiers scientifiques», n° 76), pp. 99-116.
- BELLEY, S. (1990) L'aménagement du territoire et le développement économique dans l'agglomération urbaine de Québec : enjeux, contraintes et compromis. In C. Andrew et L. Quesnel *L'aménagement des centres-villes*. Ottawa, M Éditeur, pp. 57-78.
- BENEVOLO, L. (1993) *La ville dans l'histoire européenne*. Paris, Seuil.
- BONHOMME, J.-P. (1992) Urbanisme : le Québec se prépare une bombe. *La Presse*, 22 mai : A1-A2.
- BUSSIÈRE, Y. (1989) L'automobile et l'expansion des banlieues : le cas de Montréal, 1901-2001. *Urban History Review/Revue d'Histoire Urbaine*, XVIII(2) : 159-165.
- (1993a) Conséquences des politiques de transport : l'étalement urbain. *En Bref*, 4(2), hiver : 17-19.
- (1993b) L'étalement urbain à Montréal : un diagnostic. In Y. Bussière et A. Bonnafous (éds) *Transport et étalement urbain : les enjeux*. Actes du colloque «Transport

- et étalement urbain : les enjeux, Montréal, Musée d'art contemporain, 7-8 octobre 1992. Éditions du Programme Pluriannuel en Sciences Humaines Rhône-Alpes, I.N.R.S.-Urbanisation et Laboratoire d'Économie des transports du C.N.R.S., pp. 5-29.
- CARDINAL, S. (1988) *L'Université Laval en mouvement*. Québec, Université Laval, département de géographie, mémoire de maîtrise.
- CHARBONNEAU, F., HAMEL, P. et BARCELO, M. (1990) *L'étalement urbain dans la région montréalaise : politiques et tendances*. Notes de recherche. Montréal, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.
- CHARTIER, R. et NEVEUX, H. (1981) La ville dominante et soumise. In G. Duby *Histoire de la France classique*, tome 3 «La ville classique». Paris, Seuil.
- CIMON, J. (1990) *Zonage agricole et développement urbain*. Montréal, Méridien.
- (1991) *Promoteurs et patrimoine urbain*. Montréal, Méridien.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC (1992) *Constats d'agglomération : faits saillants*. Service d'aménagement du territoire de la CUQ, en collaboration avec le Comité des urbanistes et des représentants municipaux.
- COURVILLE, S. (1991) *Entre ville et campagne : l'essor des villages dans les seigneuries du Bas-Canada*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- DELISLE, J. (1981) *Morphologie urbaine et tenure foncière à Sainte-Foy et Sillery*. Québec, Université Laval, département de géographie, mémoire de maîtrise.
- DESLAURIERS, P. (1993) La question de l'étalement urbain. Les travaux sur le périurbain en géographie. Perspectives récentes et avenues futures. *Géographes*, (3), mai : 5-11.
- DESMARAIS, G. (1991) *La théorie de la forme urbaine. Une problématique morpho-sémiotique*. Montréal, Université de Montréal, faculté de l'aménagement, thèse de doctorat.
- (1992) De la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain. *Cahiers de géographie du Québec*, 36(98) : 251-274.
- (1993) *La morphogénèse de Paris, des origines à la Révolution. Une analyse morphologique, dynamique et sémiotique*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, thèse de doctorat en sciences du langage.
- DES ROSIERS, F. (1992) Urban Sprawl and the Central City. *Plan Canada*, nov. : 14-18.
- DIVAY, G. et GAUDREAU, M. (1984) *Le système de production de l'habitat urbain dans les années soixante-dix au Québec. La formation des espaces résidentiels*. Presses de l'Université du Québec, I.N.R.S.-Urbanisation.
- ÉZOP-QUÉBEC (1981) *Une ville à vendre*. Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- FILION, S. (1991) *Urbanistes et constructeurs face au développement urbain actuel du Québec*. Communication au congrès de l'APCHQ, Québec, nov.
- (1993) L'étalement urbain, phénomène en évolution. *En Bref*, 4(2) : 6-7.
- GAGNON-PRATTE, F. (1980) *L'Architecture et la nature à Québec au XIX^e siècle*. Québec, Musée du Québec, ministère des Affaires culturelles.
- GIRARD, R. (1978) *Des choses cachées depuis la fondation du monde*. Paris, Grasset.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION (1993) *Montréal, une ville région*.
- GUENET, M. (1991) *Géographie structurale urbaine : expertises de cartographie automatique à Québec*. Québec, Université Laval, département de géographie, thèse de doctorat.
- HOUDE, S. (1984) *L'île d'Orléans comme lieu symbolique*. Québec, Université Laval, département de géographie, mémoire de maîtrise.
- HUBERT, J.-P. (1992) Sur les prétentions scientifiques et la légitimité philosophique d'une théorie des formes de l'établissement humain. *Cahiers de géographie du Québec*, 36(98) : 275-298.
- (1993) *La discontinuité critique : essai sur les principes a priori de la géographie humaine*. Paris, Publications de la Sorbonne.
- HULBERT, F. (1994) *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie urbaine de Québec*. Montréal, Méridien, 2^e édition.

- L'ALLIER, J.-P. (1992) *Agir dans l'intérêt de la région*. Ville de Québec, document de réflexion à l'intention des collègues de la CUQ.
- LEBEL, A. (1981) Les propriétés foncières des Ursulines et le développement de Québec, 1854-1940. *Cahiers de géographie du Québec*, 25(64) : 119-132.
- LEGAULT, R. (1992) Il faut arrêter l'étalement urbain. *Le Soleil*, 11 nov.
- LEMAY, G. et VACHON, B. (1989) Le cadre législatif de l'aménagement du territoire au Québec : un poids deux mesures. *L'Espace géographique*, (4) : 295-301.
- LÉTOURNEAU, J. (1992) La mise en intrigue. Configuration historico-linguistique d'une grève célébrée : Asbestos, P.Q., 1949. *Recherches sémiotiques/Semiotic Inquiry*, 12(1-2) : 53-71.
- MERCIER, G. et MELANÇON, Y. (1993) Un Parc dans la ville : 1830-1910. In J. Mathieu et E. Kedl (dir.) *Les Plaines d'Abraham. Le culte de l'idéal*. Québec, Septentrion, pp. 173-201.
- MERCIER, G. et RITCHOT, G. (1994) La dimension morale de la géographie humaine. *Diogène*, (166) : 43-54.
- MONET, L.-F. (1993) Les enjeux de l'étalement urbain. *En Bref*, 4(2), hiver : 4-5.
- PELLETIER, P. (1981) *Charny, étude de morphologie urbaine structurale*. Québec, Université Laval, département de géographie, mémoire de baccalauréat.
- (1982) Les migrations intra-urbaines et l'émergence des banlieues centrifuges de la haute ville de Québec. *Cahiers du Centre de recherches en aménagement et en développement*. Québec, Université Laval, 7(3).
- PELLETIER, P., VALLÉE-TREMBLAY, C. et MALO, R. (1984) La fonction symbolique des ouvrages fortifiés du Vieux-Québec. *Cahiers du Centre de recherches en aménagement et en développement*, 8(4).
- Plan d'action pour la relance des grandes villes-centres et de leur région*. Présenté à M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, gouvernement du Québec, 1993.
- QUESNEL, L. (1990) Political Control over Planning in Québec. *International Journal of Urban and Regional Research*, 14(1) : 25-48.
- REBOUR, T. (1993) *Création de richesse, destruction de valeur. À la recherche du moteur de la dynamique spatiale*. Université de Paris I—Panthéon-Sorbonne, Centre de Recherche sur l'industrie et l'aménagement (Coll. «Notes de recherche», n° 37).
- RITCHOT, G. (1985a) Paris au futur antérieur. *Urbanisme*, (205) : 138-141.
- (1985b) Prémisses d'une théorie de la forme urbaine. In G. Ritchot et C. Feltz *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal et Louvain-la-Neuve, Le Préambule et les Éditions CIACO, pp. 23-65.
- (1991) *Études de géographie structurale*. Québec, Université Laval, Centre de recherches en aménagement et en développement (Coll. «Cahiers spéciaux», n° 15).
- (1992) La valorisation économique de l'espace géographique. *Cahiers de géographie du Québec*, 36(98) : 175-214.
- RITCHOT, G. et MERCIER, G., eds (1992) *La géographie humaine structurale*. *Cahiers de géographie du Québec*, 36(98).
- RITCHOT, G. et PELLETIER, P. (1987) Le site physique du bourg fortifié du Vieux-Québec. *Recherches de géographie urbaine*. Presses de l'Université de Liège, vol. 1, pp. 167-173.
- RUSK, D. (1993) *Cities without Suburbs*. Washington, D.C., Woodrow Wilson Center Press.
- SAMUELSON, P. A., NORDHAUS, W. D. et MCCALLUM, J. (1988) *Economics*. Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 6^e édition canadienne.
- SÉGUIN, A.-M. (1991) *Un quartier à l'ombre de l'État : transformations sociales et spatiales du quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, de 1950 à nos jours*. Québec, Université Laval, département de géographie, thèse de doctorat.
- SEWELL, J. (1993) *The Shape of the City. Toronto Struggles with Modern Planning*. Toronto, University of Toronto Press.
- TRUDEL, M. (1974) *Les débuts du régime seigneurial au Canada*. Montréal, Fides.

VILLE DE QUÉBEC (1987) *Limoilou. À l'heure de la planification urbaine* (Coll. «Les quartiers de Québec»).

——— (1988) *Montcalm et Saint-Sacrement. Nature et architecture : complices dans la ville* (Coll. «Les quartiers de Québec»).

——— (1992) *Étalement urbain*. Ville de Québec, Service de la planification.

(Acceptation définitive en septembre 1994)